

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNÉE 2010

Communauté du Pays d'Aix
Hôtel de Boadès - 8 place Jeanne d'Arc - CS 40868
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1



Introduction	5
Le territoire communautaire : statut et compétence	7
■ statut	7
■ les communes membres et l'évolution de la population	7
■ les compétences	10
■ le financement du service	10
■ les agents et l'organisation	11
Bilan du gisement des déchets ménagers et assimilés	13
■ la mesure des tonnages	13
La prévention des déchets	16
■ les objectifs de la loi Grenelle	16
■ le Programme Local de Prévention des déchets	16
■ le Développement du compostage et de la valorisation organique	16
La collecte des déchets ménagers et assimilés	19
■ les équipements de pre-collecte	19
■ la collecte des ordures ménagères résiduelles	27
- les services	27
- les indicateurs techniques	30
■ la collecte sélective	31
- les services	31
- les indicateurs techniques	38
■ le matériel de collecte	47
■ la communication	48
Les installations de traitement	51
■ les déchèteries	53
- les équipements	53
- les services	54
- les indicateurs techniques	57
■ le transport : les centres de transfert	62
- les équipements	62
- les services	64
- les indicateurs techniques	64
■ le traitement	68
- les équipements	68
- les services	72
- les indicateurs techniques	74
Les indicateurs financiers	79
Bilan 2010	87



INTRODUCTION

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 impose à la Communauté du Pays d'Aix de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations les indicateurs de l'activité déchets qui lui a été transférée par ses communes membres.

Il s'inscrit dans les dispositions du décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 relatif au droit à l'information en matière de déchets prévues à l'article 3-1 de la loi du 15 juillet 1975.

Organes d'instruction du rapport 2010 :

- Commission Consultative des Services Publics Locaux en mai 2011 (pré-rapport)
- Commission Déchets Ménagers en mai 2011
- Bureau Communautaire en juin 2011
- Conseil Communautaire en juin 2011



Echelle 1/250000

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
est composée de 34 communes :
et 369 523 habitants (population 2010)

LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE : STATUT ET COMPÉTENCE

STATUTS

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui s'est créé autour des six communes fondatrices en 1994 revêtait à l'origine le statut de Communauté de Communes. Au 1^{er} janvier 2001, il a acquis son statut actuel sous forme de Communauté d'Agglomération,

augmentant dans le même temps le champ de ses compétences, avec en particulier les transports et la politique de la ville.

D'un point de vue financier, ce nouveau statut lui a permis d'accéder à un régime de Dotation Globale de Fonctionnement amélioré.

LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les six communes fondatrices de 1994 ont vu se renforcer les rangs de l'EPCI en plusieurs vagues, pour arriver en 2002 à la configuration actuelle de 34 communes membres pour une population de

332 617 habitants suivant le dernier recensement effectué en 1999 et de 369 523 habitants en 2010 selon les chiffres officiels (référence : population DGF 2010).

Les Étapes d'évolution de la CPA

1994	1997	1998	2000	2001	2002	Communes	Population recensement 1999	Population 2009	Population 2010
1						Aix-en-Provence	134 222	147 908	149 300
2						Vitrolles	36 784	37 739	37 922
3						Bouc Bel Air	12 297	14 063	13 939
4						Venelles	7 537	8 419	8 396
5						Saint Cannat	4 626	5 372	5 457
6						Coudoux	2 868	3 370	3 421
							198 334		
	7					Simiane Collongue	5 272	5 855	6 074
	8					Saint Marc Jaumegarde	1 078	1 155	1 152
	9					Vauvenargues	729	974	980
Extension CCPA 1997							7 079		
							205 413		
		10				Jouques	3 321	4 205	4 275
		11				Meyrargues	3 284	3 560	3 601
		12				Peyrolles en Provence	3 914	4 360	4 418
		13				Le Puy Sainte Réparate	4 812	5 288	5 303
		14				Saint Estève Janson	302	358	358
Extension CCPA 1998							15 633		
							221 046		
			15			Le Tholonet	2 267	2 335	2 335
			16			Lambesc	7 597	8 590	8 829
			17			Rognes	4 194	4 760	4 797
			18			La Roque d'Anthéron	4 446	5 108	5 151
			19			Pertuis	17 810	19 056	19 134
Extension CCPA 2000							36 314		
							257 360		
				20		Les Pennes Mirabeau	19 043	20 498	20 416
				21		Cabriès	7 890	8 651	8 601
				22		Meyreuil	4 408	5 084	5 149
				23		Saint Antonin	165	148	163
				24		Beaurecueil	568	649	651
				25		Châteauneuf le Rouge	1 869	2 125	2 154
				26		Rousset	3 617	4 234	4 352
				27		Puylobier	1 473	1 832	1 860
				28		Saint Paul lez Durance	790	985	1 042
				29		Eguilles	7 127	7 841	7 834
				30		Ventabren	4 552	5 051	5 088
				31		Trets	9 314	10 351	10 403
				32		Peynier	2 781	3 259	3 353
				33		Fuveau	7 509	9 031	9 037
Extension Communauté d'agglomération 2001							71 106		
							328 466		
					34	Mimet	4 151	4 548	4 578
Extension Communauté d'agglomération 2002							4 151		
							332 617	366 762	

369 523

Outre l'accroissement de la population communautaire de 66 % due à l'extension du périmètre depuis la création de la communauté en 1994, **la population DGF a augmenté globalement de 0,75 % de 2009 à 2010**. L'évolution est observée sur les communes de Saint Antonin (+ 10,14 %), de Saint Paul lès Durance (+5,79 %), Simiane Collongue (+ 3,74 %), de Peynier (+ 2,88 %) et de Lambesc et de Rousset (+ 2,78 %).

Accroissement de la population communautaire

Communes	Population 2 009 DGF	Population 2 010 DGF	Répartition de la population	Évolution Population 2009/2010
Aix-En-Provence	147 908	149 300	40,40%	0,94%
Vitrolles	37 739	37 922	10,26%	0,48%
Les Pennes Mirabeau	20 498	20 416	5,52%	-0,40%
Pertuis	19 056	19 134	5,18%	0,41%
Bouc Bel Air	14 063	13 939	3,77%	-0,88%
Trets	10 351	10 403	2,82%	0,50%
Cabriès	8 651	8 601	2,33%	-0,58%
Lambesc	8 590	8 829	2,39%	2,78%
Venelles	8 419	8 396	2,27%	-0,27%
Fuveau	9 031	9 037	2,45%	0,07%
Eguilles	7 841	7 834	2,12%	-0,09%
Simiane Collongue	5 855	6 074	1,64%	3,74%
Le Puy Sainte Réparate	5 288	5 303	1,44%	0,28%
Saint Cannat	5 372	5 457	1,48%	1,58%
Ventabren	5 051	5 088	1,38%	0,73%
La Roque d'Anthéron	5 108	5 151	1,39%	0,84%
Meyreuil	5 084	5 149	1,39%	1,28%
Rognes	4 760	4 797	1,30%	0,78%
Mimet	4 548	4 578	1,24%	0,66%
Peyrolles en Provence	4 360	4 418	1,20%	1,33%
Rousset	4 234	4 352	1,18%	2,79%
Jouques	4 205	4 275	1,16%	1,66%
Meyrargues	3 560	3 601	0,97%	1,15%
Coudoux	3 370	3 421	0,93%	1,51%
Peynier	3 259	3 353	0,91%	2,88%
Le Tholonet	2 335	2 335	0,63%	0,00%
Chateauneuf le Rouge	2 125	2 154	0,58%	1,36%
Puylobier	1 832	1 860	0,50%	1,53%
Saint Marc Jaumegarde	1 155	1 152	0,31%	-0,26%
Saint Paul lès Durance	985	1 042	0,28%	5,79%
Vauvenargues	974	980	0,27%	0,62%
Beaurecueil	649	651	0,18%	0,31%
Saint Estève Janson	358	358	0,10%	0,00%
Saint Antonin	148	163	0,04%	10,14%
	366 762	369 523		0,75%

LES COMPETENCES

La communauté exerce sa compétence déchets par délégation des communes membres.

Cette compétence est définie par la loi de 1975 qui attribue aux maires la responsabilité de l'organisation du service de l'élimination des déchets dont les producteurs sont les ménages.

Au premier janvier 2003, les communes ont transféré à la CPA le dernier volet de la compétence déchets qu'elles exerçaient encore : la collecte des déchets, ainsi que la requalification des décharges brutes.

Ainsi, depuis cette date, la CPA exerce la totalité de la compétence Déchets Ménagers et Assimilés au sens de la loi (collecte et traitement).

LE FINANCEMENT DU SERVICE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Le financement du service communautaire est assuré par le produit de la TEOM, le budget général de la communauté, les recettes valorisation et les compléments issus des transferts de charges imputés aux communes lors du transfert de la compétence déchets ménagers en 2003.

En 2010, l'évolution vers un taux unique a été atteinte. Le taux de TEOM calculé et voté pour l'année 2010 (Conseil du 11 décembre 2009, délibération numéro 2009-A209) est un taux unique à 9,60 % pour toutes les communes du territoire.



LES AGENTS ET L'ORGANISATION

Le service déchets ménagers est organisé autour de deux Directions directement rattachées à la Direction Générale Adjointe Environnement et Infrastructures :

La Direction Collecte : Collecte Traditionnelle et Collecte Sélective (régie et prestations) et prestations associées (notamment la collecte des encombrants, le lavage de bacs, implantation de dispositifs de pré-collecte...).

La Direction Traitement : Déchèterie, Centres de Transfert, logistique, CSDU Arbois, prestations de traitement externalisées, requalification des décharges brutes.

En 2010, 322 agents faisaient partie du service des déchets et sont répartis de la façon suivante :

Direction Collecte : total de 309 agents

- ➔ 10 cadres A
- ➔ 12 cadres B
- ➔ 287 agents de catégorie C

Direction Traitement : total de 13 agents

- ➔ 5 cadres A
- ➔ 2 cadres B
- ➔ 6 agents de catégorie C

Détail répartition					
		Cadre A	Cadre B	Catégorie C	Total
DIRECTION COLLECTE	Direction	9	6	22	37
	Secteur Centre	1	1	154	156
	Secteur Nord	-	2	33	35
	Secteur Sud-Ouest	-	1	41	42
	Secteur Sud-Est	-	1	25	26
	Quai de Transfert (Aix)	-	1	12	13
	Total direction collecte	10	12	287	309
DIRECTION TRAITEMENT		5	2	6	13
TOTAL GESTION DES DÉCHETS		15	14	293	322



BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS

LA MESURE DES TONNAGES

Le gisement de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constitué des tonnages issus de :

- ⊙ La collecte des déchets ménagers: 133 217 tonnes, **soit 361 kg/hab/an**.
- ⊙ La collecte sélective et séparative: 18 373 tonnes, **soit 49 kg/hab/an**.
- ⊙ Les déchèteries: 105 020 tonnes, **soit 284 kg/hab/an**.

**Au total 256 610 tonnes de DMA sont collectées,
soit 694 kg/hab/an
dont 40% entrent en filière de valorisation**

Sur les 256 610 tonnes de DMA collectés, 102 448 tonnes suivent des **filières de valorisation, soit 40 % du tonnage total**.

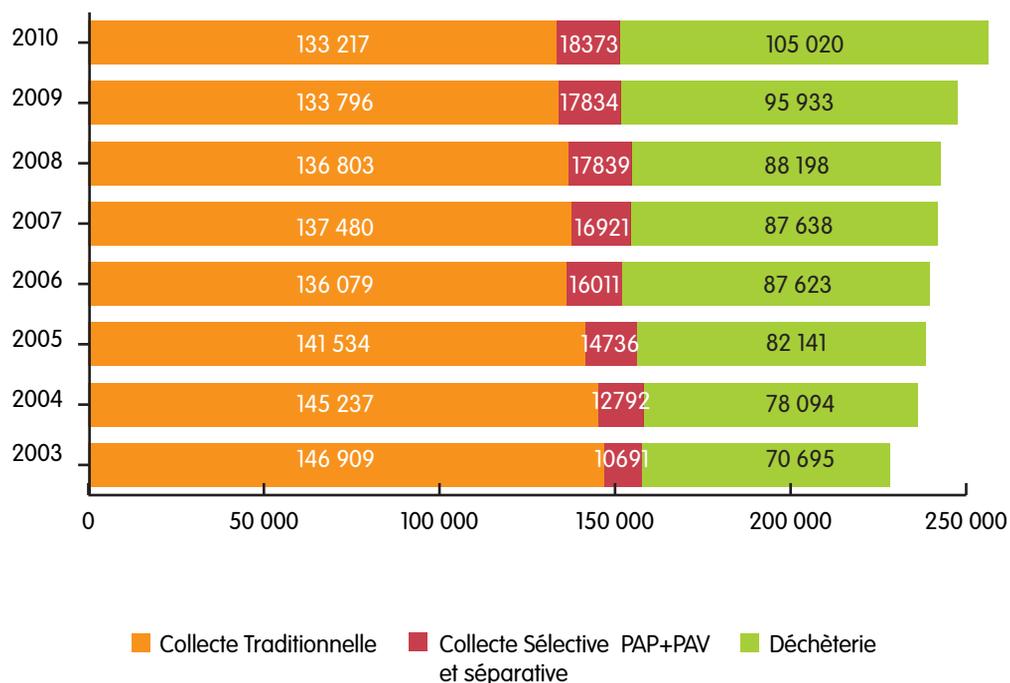
Globalement cette année, ce ratio DMA est en augmentation de 3,6 % par rapport à 2009.

Plus précisément :

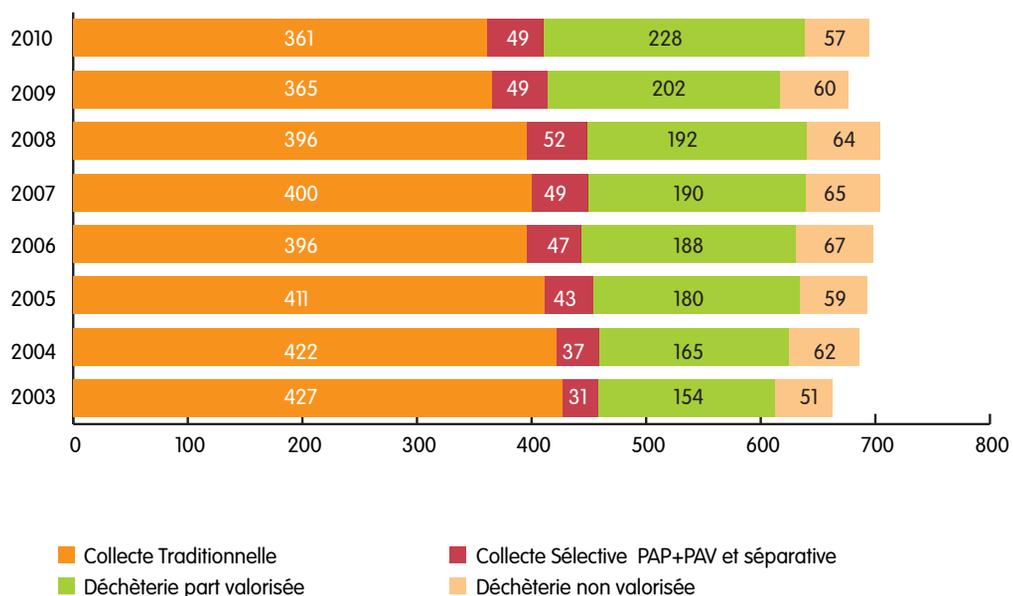
- ⊙ La quantité de déchets collectée en déchèterie augmente de 9 %, soit 9 087 tonnes de plus,
- ⊙ La quantité de déchets ménagers issus de la collecte traditionnelle diminue de 0,4 %, soit 579 tonnes en moins,
- ⊙ La quantité de déchets issue de la collecte sélective et séparative est en progression de 3 % soit 539 tonnes de plus réparties en 268 tonnes de carton et 271 tonnes issues de la collecte sélective. Le maintien du taux de captage des recyclables est confirmé sur une année pleine suite au changement de mode de collecte réalisé en fin d'année 2009 (basculement au Biflux). Sur un total de 18 373 tonnes collectées, 16 659 sont valorisées.

Les graphes suivants présentent l'évolution des gisements de DMA de 2003 à 2010 exprimés en tonnes et en Kg/hab.

Évolution des tonnages



Évolution exprimée en kg/habitant/an



Les chiffres du tableau ci-après représente les quantités de Déchets Ménagers Assimilés collectés par la CPA en 2010.

Communes	Population 2010	Tonnage col. trad.	Tonnage CS	TONNAGE TOTAL	Tonnage CAV Total	
Aix-en-Provence	149 300	57 163	6 694	63 857		
Beaurecueil	651	222	32	254		
Bouc Bel Air	13 939	3 874	858	4 732		
Cabriès	8 601	3 474	569	4 043		
Châteauneuf le Rouge	2 154	651	164	815		
Coudoux	3 421	1 282	157	1 439		
Eguilles	7 834	2 314	467	2 781		
Fuveau	9 037	3 157	416	3 573		
Jouques	4 275	1 102	245	1 347		
La Roque d'Anthéron	5 151	1 623	213	1 836		
Lambesc	8 829	2 813	511	3 324		
Le Puy Sainte Réparate	5 303	2 116	295	2 411		
Le Tholonet	2 335	694	183	877		
Les Pennes Mirabeau	20 416	6 119	1 164	7 283		
Meyrargues	3 601	1 072	193	1 265		
Meyreuil	5 149	1 855	416	2 271		
Mimet	4 578	1 430	281	1 711		
Pertuis	19 134	7 765	998	8 763		
Peynier	3 353	1 169	172	1 341		
Peyrolles en Provence	4 418	1 532	253	1 785		
Puylobier	1 860	466	113	579		
Rognes	4 797	1 553	215	1 768		
Rousset	4 352	1 582	292	1 874		
Saint Antonin	163	99	11	110		
Saint Cannat	5 457	1 765	326	2 091		
Saint Estève Janson	358	126	21	147		
Saint Marc Jaumegarde	1 152	291	57	348		
Saint Paul lès Durance	1 042	417	73	490		
Simiane Collongue	6 074	2 059	340	2 399		
Trets	10 403	4 296	528	4 824		
Vauvenargues	980	218	62	280		
Venelles	8 396	2 908	595	3 503		
Ventabren	5 088	1 328	297	1 625		
Vitrolles	37 922	14 680	894	15 574		
2010	369 523	133 217	18 105	151 322	105 020	256 342
2009	366 762	133 796	17 834	151 630	95 933	247 563
2008		136 803	17 839	154 642	88 198	242 840
2007		137 480	16 921	154 401	87 638	242 039
2006		136 079	16 011	152 090	87 622	239 712
2005		141 534	14 736	156 270	82 141	238 411
2004		145 237	12 792	158 029	78 094	236 123
2003		146 909	10 691	157 600	70 695	228 295



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement la Communauté du Pays d'Aix a lancé le 17 décembre 2010 l'élaboration de son Programme local de prévention des déchets.

LES OBJECTIFS DE LA LOI GRENELLE

La loi « Grenelle 2 » de l'environnement du 12 juillet 2010 dans la partie relative aux déchets, vise à mettre en place une gestion durable des déchets en fixant trois principaux objectifs nationaux :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années,
- Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015. En particulier, améliorer la gestion des déchets organiques en favorisant le compostage domestique.
- Diminuer de 15 % d'ici 2012 la quantité de déchets partant en incinération ou en enfouissement.

L'atteinte de ces objectifs passe par une série de mesures et notamment :

- La mise en œuvre de programmes locaux de prévention des déchets,
- L'incitation à l'amélioration des performances de tri sélectif des emballages ménagers,
- La mise en place de collectes des déchets organiques des gros producteurs. ...

La Communauté s'est alors engagée dans l'élaboration de son propre **programme local de prévention des déchets**.

LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

Ce Programme doit contribuer à mettre en œuvre des actions concrètes pour changer les habitudes et comportements en vue de baisser la production de déchets ménagers sur le territoire et atteindre progressivement ces objectifs. 2010 a été consacrée à la réalisation de l'état des lieux et du diagnostic pour définir le cadre du futur programme de prévention.

Les actions de prévention ciblent de nombreux thèmes dont celui du compostage qui est l'une des actions déjà engagées depuis 2006 sur le territoire de la CPA.

LE DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE ET DE LA VALORISATION ORGANIQUE

En 2010, 2 115 composteurs individuels ont été distribués sur 31 communes : Aix-en-Provence, Beaurecueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf le Rouge, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Jouques, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy Sainte Réparate, Les Pennes Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Pertuis, Peynier, Peyrolles en Provence, Puyloubier, Rognes, Rousset, Saint Antonin sur Bayon, Saint Cannat, Saint Estève Janson, Saint Paul lez Durance, Simiane, Trets, Venelles, Ventabren et Vitrolles.

Globalement, le programme « composteur individuel » déployé depuis 2006 jusqu'à la fin de 2010, a permis de distribuer 9 133 composteurs sur l'ensemble des communes de la CPA. Tout au long de ce programme, la distribution a été accompagnée d'une animation pédagogique sur le compostage auprès du public concerné enfant et adultes.

COMMUNES	2006	2008	2009	2010	Total	Objectifs d'équiper 12 % des foyers individuels
AIX EN PROVENCE		476	227	239	942	51% de l'objectif atteint
BEAURECUEIL		25		14	39	Objectif atteint, > à 100 %
BOUC BEL AIR		468	360	50	878	Objectif atteint, > à 100 %
CABRIES		7	316	198	521	Objectif atteint, > à 100 %
CHATEAUNEUF LE ROUGE			47	69	116	Objectif atteint, > à 100 %
COUDOUX		148	46	39	233	Objectif atteint, > à 100 %
EGUILLES		284	41	123	448	Objectif atteint, > à 100 %
FUVEAU		395		132	527	Objectif atteint, > à 100 %
JOUQUES			117	33	150	88% de l'objectif atteint
LAMBESC			417	125	542	Objectif atteint, > à 100 %
LA ROQUE D'ANTHERON		190		62	252	Objectif atteint, > à 100 %
LE PUY SAINTE REPARADE			115	53	168	95% de l'objectif atteint
LES PENNES MIRABEAU		348	153	99	600	88% de l'objectif atteint
LE THOLONET		54			54	69% de l'objectif atteint
MEYRARGUES			167	60	227	Objectif atteint, > à 100 %
MEYREUIL		197	27	21	245	Objectif atteint, > à 100 %
MIMET		75		37	112	63% de l'objectif atteint
PERTUIS	204		106	88	398	65% de l'objectif atteint
PEYNIER		119		12	131	Objectif atteint, > à 100 %
PEYROLLES EN PROVENCE		93		41	134	89% de l'objectif atteint
PUYLOUBIER			43	18	61	95% de l'objectif atteint
ROGNES		193		150	343	Objectif atteint, > à 100 %
ROUSSET		67	15	7	89	68% de l'objectif atteint
SAINTE ANTONIN SUR BAYON			18	2	20	Objectif atteint, > à 100 %
SAINTE CANNAT			147	89	236	Objectif atteint, > à 100 %
SAINTE ESTEVE JANSON		37		1	38	Objectif atteint, > à 100 %
SAINTE MARC JAUMEGARDE		120	9		129	Objectif atteint, > à 100 %
SAINTE PAUL LEZ DURANCE		32		16	48	Objectif atteint, > à 100 %
SIMIANE COLLONGUE			223	61	284	Objectif atteint, > à 100 %
TRETS			171	54	225	63% de l'objectif atteint
VAUVENARGUES		63			63	Objectif atteint, > à 100 %
VENELLES		151	131	108	390	Objectif atteint, > à 100 %
VENTABREN		208		84	292	Objectif atteint, > à 100 %
VITROLLES		29	139	30	198	27% de l'objectif atteint
TOTAL	204	3 779	3 035	2 115	9133	

Rappel : Pertuis était une opération pilote en 2006

La distribution des composteurs individuels a été accompagnée d'animations pédagogiques et de réunions d'informations lors de la tournée du compost ayant eu lieu pendant la campagne nationale de réduction des déchets à la source. Cette opération contribue en partie à la baisse des tonnages des ordures ménagères produits par les ménages. Des mesures effectuées sur le terrain, auprès des usagers pratiquant le compostage, ont permis de constater une baisse de la quantité de production des déchets de l'ordre de 11 % (soit environ 40 kg/hab/an).

La poursuite du programme de compostage a été adoptée sur la période 2011-2014 en développant le compostage domestique auprès des particuliers disposant d'un jardin, en accompagnant les communes sur des projets de compostage dans les cuisines centrales, en étendant le compostage aux habitants volontaires de l'habitat collectif et en réalisant une opération pilote sur le lombricompostage.

LES AUTRES AXES DE RÉFLEXION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION

D'autres actions faisant partie du Programme Local de Prévention des Déchets seront développées dans les années suivantes, comme :

- La sensibilisation des consommateurs aux suremballages en menant une action phare auprès des commerçants du centre-ville d'Aix-en-Provence.
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation de la population en matière d'achat responsable en partenariat avec de la grande distribution et des associations de consommateurs.
- La promotion et la portée à connaissance des bonnes pratiques (lutte contre le gaspillage alimentaire, eau..) au sein des écoles, cantines scolaires...
- Le développement d'actions en matière de réemploi en intégrant l'étude de faisabilité sur les ressourceries.
- La mise en place d'actions de préventions visibles sur des manifestations éco citoyennes, lieux touristiques (Sainte Victoire), événements particuliers (Marseille 2013).

SIGNATURE D'UN PARTENARIAT AVEC L'ADEME ET L'ETAT LE 17 DÉCEMBRE 2010

L'année 2010 a été marquée par **la signature d'un accord cadre de partenariat pluriannuel** et de la **convention de financement** annuelle 2010-2011 entre **l'ADEME, le Préfet de la Région PACA et la CPA**. Cet accord définit les objectifs poursuivis en matière de prévention, les actions développées pour réduire les tonnages et la toxicité des déchets, le rôle du Comité de suivi et Comité de pilotage. Cet accord permet également de conventionner le financement annuel : l'ADEME apporte son soutien technique et financier pour la première année et ensuite au prorata de l'atteinte des objectifs pour les années suivantes avec la signature d'une nouvelle convention.

Pour la première année, l'objectif est de mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets au travers de plusieurs étapes : diagnostic, définition des enjeux, identification des partenaires, rédaction du programme de prévention avec le contenu et le phasage des actions, lancement des actions et de la communication afférente, évaluation, maintien de la mobilisation des acteurs et partenaires.

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ COLLECTE

LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE REGROUPÉES EN PAV

Les dispositifs enterrés, semi- enterrés et escamotables

Les opérations du programme de déploiement des dispositifs enterrés et/ou ½ enterrés se sont poursuivies tout au long de l'année 2010 pour les déchets recyclables et ordures ménagères. Cette démarche s'inscrit dans un objectif de recherche d'intégration paysagère, d'occupation moindre de l'espace et d'une évolution de mode de collecte.

Les PAV sont constitués de colonnes de 2 à 5 m³ pour la collecte par apport volontaire des Ordures Menagères (OMR), des flacons Verre, des Journaux Revues Magazines (Papiers - Journaux (JRM)), des Emballages Ménagers Recyclables (EMR: Cartons, Briques alimentaires, Acier, Aluminium, Plastique) et des recyclables en mélange Biflux (EMR et Papiers - Journaux (JRM)). Le dispositif PAV est une composante essentielle de l'action communautaire dans la recherche des objectifs de valorisation matière des emballages ménagers et des Journaux Revues Magazines.

Au total, depuis 2010, ce sont 60 dispositifs enterrés installés sur la CPA.

Pour les ordures ménagères, l'année 2010 a été consacrée à la mise en place de :

- **3 colonnes ½ enterrées** sur 2 communes (La Roque d'Anthéron et Mimet),
- **19 colonnes enterrées** sur 4 communes (Aix en Provence, Bouc Bel Air, Pertuis et Trets),
- **11 systèmes escamotables** sur 3 communes (Aix en Provence, Eguilles et Lambesc).

Pour les recyclables, l'année 2010 a été consacrée à la mise en place des dispositifs enterrés :

- **9 colonnes ½ enterrées** sur 3 communes (La Roque d'Anthéron, Mimet et Puyloubier),
- **18 colonnes enterrées** sur 3 communes (Aix en Provence, Rousset et Trets).

Pour rappel, les communes de Saint Paul lez Durance et Vauvenargues bénéficient depuis fin 2009 de dispositifs semi enterrés pour la collecte des ordures ménagères et des recyclables.

Au-delà de l'aspect esthétique et de l'intégration paysagère, les objectifs ont été :

- ⊙ d'augmenter la capacité de stockage,
- ⊙ de faire évoluer le mode de collecte en passant d'une collecte en porte à porte à une collecte de proximité,
- ⊙ de redéployer le personnel et le matériel en régie sur de nouveaux secteurs de collecte.

Au total, depuis 2006, ce sont 252 colonnes enterrées, semi-enterrées et systèmes escamotables qui ont été installés sur une grande partie du territoire communautaire.



Aménagement semienterré - Mimet



Aménagement enterré - Aix-en-Provence

Bilan des dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables installés sur l'ensemble du territoire.

	Nombre de colonnes semi-enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de colonnes enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de dispositifs escamotables	Nombre de communes concernées	TOTAL	Nombre de communes concernées
Ordures Ménagères	27	11	32	6	26	8	85	11
Collecte Sélective	119	19	47	10	1	1	167	19
TOTAL	146	19	79	10	27	9	252	19

Les dispositifs aériens

L'année 2010 a été consacrée à la mise en place du tri sur :

⊙ **la commune de Vitrolles** : les habitants en habitat de type « grand collectif » disposent depuis le mois de juin 2010 de points d'apports volontaires pour le Verre et les Papiers - Journaux (JRM)/EMR en mélange (mode Biflux).

Pour les habitants en habitat pavillonnaire et « petit collectif diffus », ayant la collecte sélective au porte à porte, ce sont plus d'une soixantaine de colonnes à Verre qui ont été déployées sur l'ensemble de la commune en complément de celles existantes.

⊙ **le secteur d'Encagnane sur la commune d'Aix en Provence**. Les habitants de ce quartier disposent depuis janvier 2010 de 11 nouveaux points d'apports volontaire pour les EMR, Papiers - Journaux (JRM) et Verre, complétant ainsi les dix points déjà implantés. Ce sont ainsi environ 8 200 foyers nouvellement dotés de dispositifs permettant le tri des recyclables.

⊙ **le secteur du Jas de Bouffan sur la commune d'Aix en Provence**. Les habitants de ce quartier disposent depuis le mois de mars 2010 de 18 nouveaux points d'apport volontaire pour les EMR, Papiers - Journaux (JRM) et Verre, complétant ainsi la vingtaine existante. Ce sont ainsi environ 17 000 foyers nouvellement dotés de dispositifs permettant le tri des recyclables.

Le dispositif PAV communautaire

Au total, 1 690 colonnes sont implantées sur 729 PAV sur le territoire communautaire, soit 1 PAV pour 507 habitants (population 2010).

Communes	Population 2010	Colonnes VERRE	Colonnes JRM	Colonnes EMR	Colonnes BIFLUX	Un PAV pour X habitants
Aix-en-Provence	149 300	157	153	151	4	951
Beaurecueil	651	4	2	2		163
Bouc Bel Air	13 939	30	7	7	1	465
Cabriès - Calas	8 601	18	9	8		478
Châteauneuf le Rouge	2 154	10	4			215
Coudoux	3 421	6	5	7		489
Eguilles	7 834	13	8	11		603
Fuveau	9 037	21	10	9		430
Jouques	4 275	11	11	13		329
La Roque d'Anthéron	5 151	19	9	9		271
Lambesc	8 829	17	13	16		519
Le Puy Sainte Réparate	5 303	28	10	12		189
Le Tholonet	2 335	2	2	2		1168
Les Pennes Mirabeau	20 416	22	20	20		928
Meyrargues	3 601	19	9	7		190
Meyreuil	5 149	17	9	9		303
Mimet	4 578	13	10	10	1	352
Pertuis	19 134	36	28	31	2	532
Peynier	3 353	12	12	12		279
Peyrolles en Provence	4 418	20	8	7		221
Puylobier	1 860	9	7	7		207
Rognes	4 797	16	5	7		300
Rousset	4 352	15	10	10		290
Saint Antonin	163	1	1	1		163
Saint Cannat	5 457	21	12	14		260
Saint Estève Janson	358	2	2	2		179
Saint Marc Jaumegarde	1 152					
Saint Paul lès Durance	1 042	10	10	10		104
Simiane Collongue	6 074	14	6	6		434
Trets	10 403	30	11	15	3	347
Vauvenargues	980	4			6	163
Venelles	8 396	16	6	5		525
Ventabren	5 088	16	10	12		318
Vitrolles	37 922	100	32*		61	379
TOTAUX	369 523	729	451	432	78	507

* : Sur Vitrolles, les 32 colonnes Papiers - Journaux (JRM) ont existé jusqu'en juin 2010 avant le déploiement du Biflux sur l'ensemble des PAV de la commune.

Le dispositif PAV communautaire au 31/12/2010

1 690 PAV

1 PAV pour 507 habitants

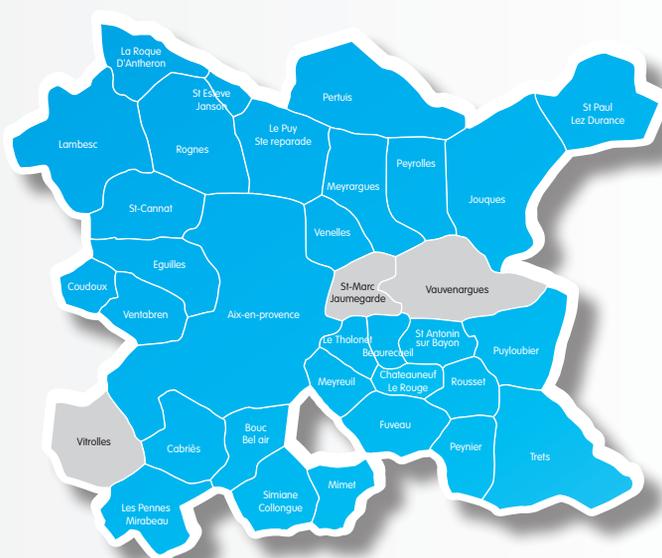
729 colonnes

PAV VERRE



451 colonnes

PAV Papiers - Journaux (JRM)



510 colonnes

PAV EMR/BIFLUX



Echelle 1/250000

LE PARC DE CONTENEURS DE COLLECTE AU PORTE A PORTE (PAP)

Le parc de conteneurs (bacs collectifs et individuels) est estimé à 47 000 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 1 100 litres.

En 2010, 18 760 bacs (pour les ordures ménagères et les déchets triés) ont été commandés dans le cadre de la maintenance du parc et de la dotation lors de la mise en place de la collecte sélective au porte à porte.

En mode BIFLUX

Le principe consiste à collecter au porte à porte les flux EMR et Papiers - Journaux (JRM) ensemble. Le verre est collecté via des colonnes d'apports volontaires. Le mode Biflux est le mode retenu à terme pour la collecte sélective.

Les contenants utilisés sont :

- Pour les secteurs pavillonnaires collectés au porte à porte, la dotation est un bac individuel à capot jaune (pour les EMR, les cartons et les Papiers - Journaux (JRM)).
- Pour l'habitat collectif, la dotation est un bac de Couleur jaune (pour les EMR, les cartons et les JRM).



En mode TRIFLUX

Le principe consiste à collecter au porte à porte les flux EMR, Papiers - Journaux (JRM) et Verre séparément.

Les contenants utilisés sont :

- Pour les secteurs pavillonnaires la dotation est la suivante :
 - une caissette en polyéthylène de haute densité, **Couleur bleue**, Capacité : 35 l, à raison d'une caissette par pavillon. Nature des matériaux collectés : verre et Journaux Revues Magazines (JRM).
 - une caissette en polyéthylène de haute densité, **Couleur jaune**, Capacité : 65 l à raison d'une caissette par pavillon. Nature des matériaux collectés : Emballages Ménagers Recyclables (EMR).
- Pour les secteurs collectifs et les points de regroupement le ratio de dotation pour 10 foyers maximum est le suivant :



un bac, Couleur bleue, Capacité de 240 l pour collecter les Journaux Revues Magazines (JRM)



un bac, Couleur vert, Capacité de 240 l pour collecter le Verre



un bac, Couleur jaune, Capacité de 360 l pour collecter les Emballages Ménagers Recyclables (EMR).

LES SACS ET MATÉRIEL DE PRÉ-COLLECTE

Pour faciliter le geste du tri, la Communauté fournit à chaque foyer associé à un point de regroupement ou un point d'apport volontaire, un sac de pré-collecte de 50 litres sur lequel sont rappelées les consignes de tri.

Les bacs et les caissettes sont identifiés par un autocollant d'adressage et un code barres où sont rappelés les consignes de tri et les jours de collecte.

En 2010, dans le cadre du développement de la collecte sélective sur la commune de Vitrolles et les quartiers du Jas de Bouffan et d'Encagnane sur la commune d'Aix en Provence, ce sont de l'ordre de 50 000 sacs de précollecte qui ont été acquis et distribués.



Collecte traditionnelle des déchets ménagers Sectorisation du territoire



- Base de secteur de Proximité
- Antenne Nord
- Secteur Nord
- Secteur Centre
- Secteur Sud Est
- Secteur Sud Ouest



Echelle 1/250000

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

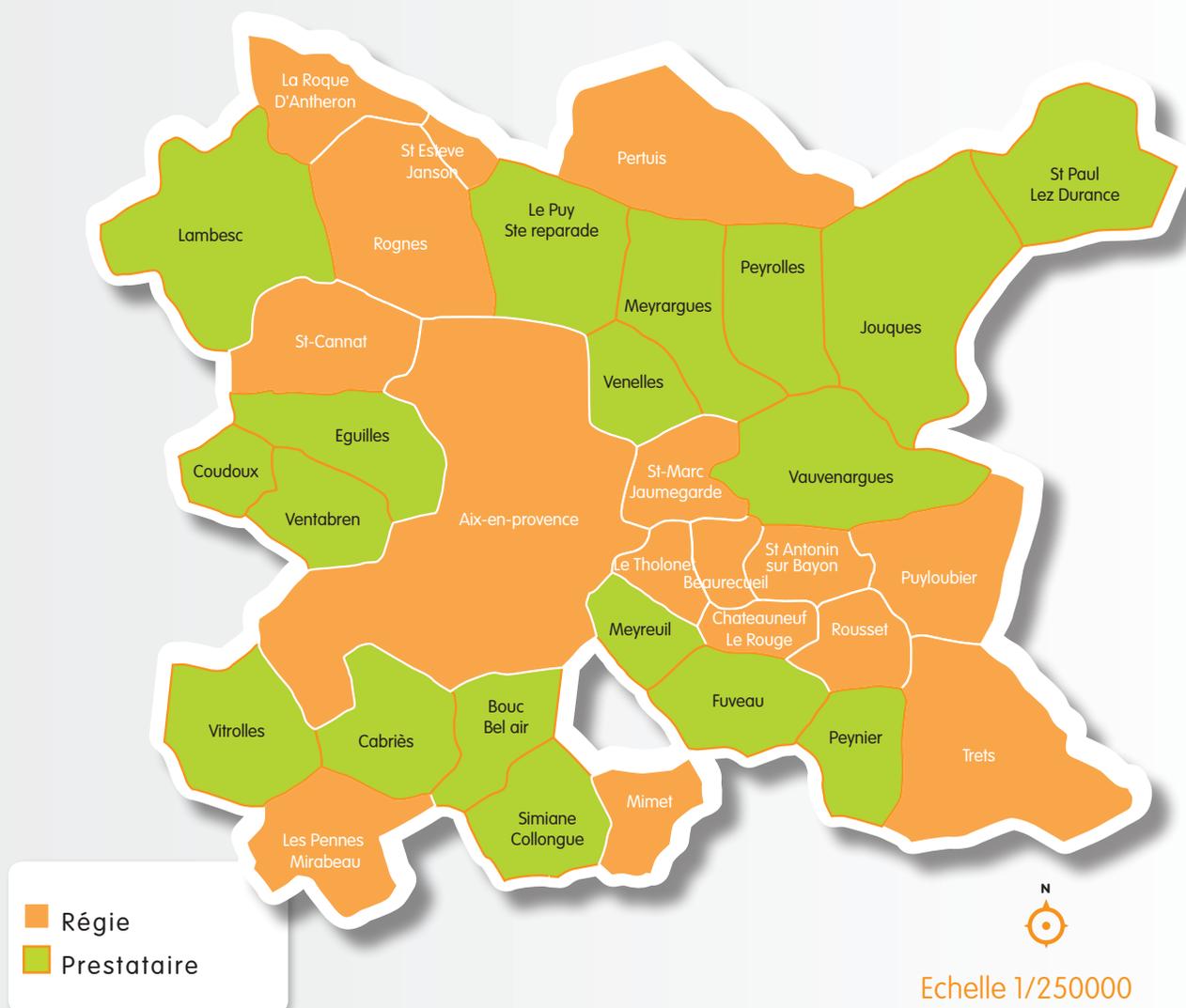
LES SERVICES

Le territoire est organisé géographiquement en quatre pôles de proximité : Secteur Sud Ouest, secteur Sud Est, Secteur Nord et secteur Centre. Chaque pôle regroupe plusieurs communes et dispose d'un responsable de pôle et de son équipe. Ils assurent l'exploitation du service, l'administration et les relations de proximité.

REPARTITION DES MODES DE GESTION SUR LE TERRITOIRE

Sur l'ensemble des communes membres, 16 sont collectées en régie, selon la répartition géographique suivante :

La Collecte traditionnelle des déchets ménagers au 31/12/2010



Service de collecte des ordures Ménagères

COMMUNE	Régie/ Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants au porte à porte
Aix-en-Provence	Régie	C14-HyperCentre	CT Aix La Parade	Régie CPA sur RDV
		C7 centre		
		C3 - extérieurs		
Beaurecueil	Régie	C3 en été	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la commune tous les mois
		C2 en hiver		
Bouc-Bel-Air	Prestataire SITA SUD	C6 - centre	CSDU de l'Arbois	SITA SUD 2 fois par mois sur RDV
		C2 - écarts		
Cabriès	Prestataire SITA SUD	C6 - centre	CSDU de l'Arbois	SITA SUD 2 fois par mois sur RDV
		C3 - Point de regroupement		
		C2 - bacs individuels		
Châteauneuf le Rouge	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CPA sur RDV
Coudoux	Prestataire SILIM	C2 - Bacs individuels C3 - Points de regroupement	CSDU de la Vautubière	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Eguilles	Prestataire SILIM	C6 - centre historique C3 - 2 secteurs	CSDU de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Fuveau	Prestataire SITA SUD	C6 - centre ville C4 - extérieur	CET Malespine	SITA SUD 1 fois par mois sur RDV
Jouques	Prestataire SILIM	C6 - centre	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
La Roque d'Anthéron	Régie	C6 - village	CT de Saint Cannat	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
		C3 - extérieurs		
Lambesc	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C3 - points de regroupement	CT de Saint Cannat	SILIM 1 fois par mois sur RDV
		C2 - bacs individuels		
Le Puy Sainte Réparate	Prestataire SILIM	C6 - centre ville C3 - Points de regroupement C2 - Bacs individuels	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Le Tholonet	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
Les Pennes Mirabeaux	Régie	C7, C6	CT de Vitrolles	Régie CPA sur RDV
		C3, C2		
Meyrargues	Prestataire SILIM	C6 - centre ville	CT de Pertuis	Effectué par les Services Techniques de la Commune
		C2 - Bacs individuels		
		C3 - Points de regroupement		
Meyreuil	Prestataire SITA SUD	C3 - points de regroupement	CET de Malespine	SITA SUD 1 fois par mois sur RDV
		C2 - bacs individuels		
Mimet	Régie	C3 - points de regrou- pement	CET de Malespine	1 fois par semaine sur RDV par les Services Techniques de la commune
		C2 - bacs individuels		

Service de collecte des ordures Ménagères

COMMUNE	Régie/ Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants au porte à porte
Pertuis	Régie	C6 - centre ancien	CT de Pertuis	Régie CPA sur RDV
		C2 - Péri urbain et ZI (2 secteurs)		
Peynier	Prestataire SITA Sud	C6 - centre village	CT Rousset	Effectué par les Services Techniques de la Commune
		C3 - campagne		
Peyrolles en Provence	Prestataire SILIM	C6 - centre ancien C2 - Ecart	CT de Pertuis	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Puylobier	Régie	C6 - cœur de village	CT de Rousset	
		C3 - extérieur		
		C2 - campagne		
Rognes	Régie	C6 centre	CT de Saint Cannat	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
		C3 - points de regroupement		
		C2 - bacs individuels		
Rousset	Régie	C6 - cœur village	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la commune sur RDV 1 fois par mois
		C2 - campagne (2 secteurs)		
		C1 - ZI		
Saint Antonin sur Bayon	Régie	C2	CT de Rousset	Régie CPA 1 fois par trimestre sur RDV
Saint Cannat	Régie	C5 - centre	CT de Saint Cannat	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Secteur Nord et Secteur sud		
Saint Estève Janson	Prestataire SILIM	C2 Apport volontaire	CSDU de l'Arbois	Régie CPA 1 fois par mois sur RDV
	Régie	C2	CT de Saint Cannat	
Saint Paul Lez Durance	Prestataire SILIM	C2 Apport volontaire	CSDU de l'Arbois	SIVOM du Verdon 2 fois par mois
Simiane Collongue	Prestataire SITA Sud	C6 - centre village	CSDU de l'Arbois	SITA SUD 1 fois par mois sur RDV
		C2 - écart		
Saint Marc Jaumegarde	Régie	C3	CT Aix La Parade	Régie CPA 1 fois par mois
Trets	Régie	C6 - cœur village C6 - lotissement C3 - campagne (2 secteurs)	CT de Rousset	Régie CPA 1 fois par semaine sur RDV
Vauvenargues	Prestataire SILIM	C3 Apport volontaire	CSDU de l'Arbois	
Venelles	Prestataire SILIM	C2	CSDU de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Ventabren	Prestataire SILIM	C4	CSDU de l'Arbois	SILIM 1 fois par mois sur RDV
Vitrolles	Prestataire VEOLIA	«C6 - Village et grands ensembles C3 - Zones d'activité et points» «de regroupement C2 - Pavillonnaire et petit vertical»	CT de Vitrolles	VEOLIA 2 demi journée par semaine sur RDV

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi globalement (sauf secteur particulier avec une collecte le dimanche) sauf pour le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

En 2010, le résultat des collectes en porte à porte des DMA est le suivant :

Communes	Population	Tonnage						Tonnage 2010	Ratio kg/hab 2010
		2004	2005	2006	2007	2008	2009		
Aix-en-Provence	149 300	60 164	57 329	57 572	58 073	57 517	56 821	57 163	383
Beaurecueil	651	236	224	205	232	230	231	222	332
Bouc Bel Air	13 939	4 736	4 732	4 711	4 697	4 666	4 239	3 874	278
Cabriès	8 601	3 574	3 698	3 642	3 604	3 808	3 449	3 474	404
Châteauneuf le Rouge	2 154	690	657	598	682	672	681	651	302
Coudoux	3 421	1 468	1 599	1 113	1 204	1 148	1 204	1 282	375
Eguilles	7 834	2 780	2 760	2 714	2 633	2 617	2 324	2 314	295
Fuveau	9 037	3 333	3 434	2 870	3 375	3 302	3 182	3 157	349
Jouques	4 275	1 290	1 315	1 261	1 156	1 204	1 192	1 102	258
La Roque d'Anthéron	5 151	1 664	1 572	1 652	1 618	1 631	1 599	1 623	315
Lambesc	8 829	3 202	3 204	2 911	2 850	2 873	2 818	2 813	319
Le Puy Sainte Réparate	5 303	2 124	2 081	2 008	2 494	2 317	2 278	2 116	399
Le Tholonet	2 335	731	697	700	706	699	691	694	297
Les Pennes Mirabeau	20 416	8 243	7 822	6 426	6 352	7 293	7 968	6 119	300
Meyrargues	3 601	1 291	1 280	1 270	1 234	1 147	1 064	1 072	298
Meyreuil	5 149	2 075	2 014	1 650	1 735	1 769	1 993	1 855	360
Mimet	4 578	1 777	1 708	1 328	1 355	1 356	1 386	1 430	312
Pertuis	19 134	8 640	8 810	8 447	7 745	8 067	7 863	7 765	406
Peynier	3 353	1 193	1 169	1 035	1 208	1 188	1 181	1 169	349
Peyrolles en Provence	4 418	1 413	1 298	1 328	1 220	1 275	1 525	1 532	347
Puylobier	1 860	492	488	427	508	495	480	466	251
Rognes	4 797	1 776	1 779	1 607	1 574	1 586	1 556	1 553	324
Rousset	4 352	1 684	1 621	1 460	1 680	1 667	1 669	1 582	364
Saint Antonin	163	107	101	92	104	104	103	99	607
Saint Cannat	5 457	1 950	1 951	1 772	1 736	1 750	1 716	1 765	323
Saint Estève Janson	358	113	108	113	111	112	109	126	352
Saint Marc Jaumegarde	1 152	307	293	294	297	294	290	291	253
Saint Paul lès Durance	1 042	290	328	316	316	316	316	417	400
Simiane Collongue	6 074	2 038	2 036	2 027	2 021	2 008	1 840	2 059	339
Trets	10 403	4 500	4 441	3 903	4 490	4 444	4 359	4 296	413
Vauvenargues	980	209	199	200	202	200	197	218	222
Venelles	8 396	3 128	3 022	2 962	2 940	2 979	2 791	2 908	346
Ventabren	5 088	1 771	1 745	1 756	1 675	1 560	1 362	1 328	261
Vitrolles	37 922	16 248	16 009	15 709	15 654	15 509	13 316	14 680	387
Tonnes OM		145 237	141 534	136 079	137 480	136 803	133 796	133 217	
Population réactualisée par an	369 523	344 035	344 035	344 047	344 047	344 047	366 762	369 523	
kg/habitant (population réactualisée)		422	411	395	399	396	365	361	



Il est important de noter que ces chiffres correspondent à la collecte des DMA, comptabilisant ainsi les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique et qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères. Dans les faits, on estime que ces déchets constituent environ 20 % des collectes. Le gisement des Ordures Ménagères au sens strict serait alors de 106 574 tonnes globalement sur l'ensemble du territoire de la CPA.

LA COLLECTE SÉLECTIVE

LES SERVICES

La collecte des points d'apports volontaires

Les flux concernés sont :

- Verre
- Journaux, revues et magazines,
- Emballages carton, plastique, acier, aluminium et briques alimentaires,
- Mélange des Emballages et Journaux revues magazines.

Ces points d'apport volontaire ou de proximité nécessitent le déplacement des usagers pour déposer les déchets triés.

La collecte en apport volontaire est réalisée avec un camion-grue dédié à ce type de collecte.

L'année 2010 a été consacrée au développement du tri en apport volontaire auprès de 40 000 foyers sur la commune de Vitrolles et sur les quartiers d'Encagnane et Jas de Bouffan sur la commune d'Aix-en-Provence.

	Communes concernées	Gisement	Tri	Centre de tri	Dépenses	Recettes
PAV Verre	33 sur 34	Verre	Grossier	NON	Collecte et rechargement	Eco emballages + vente verre
PAV EMR/ BIFLUX	33 sur 34	Cartonnettes, fer, alu, plastiques, tetra, JRM	Cartonnettes, fer, alu, plastiques, tetra	OUI	Collecte et tri	Eco emballages + vente EMR et JRM
PAV JRM	31 sur 34	JRM	JRM	OUI	Collecte et tri	Vente JRM

L'exploitation des PAV

Les prestations sont toutes gérées par des contrats communautaires et ont été réalisées en 2010 de la façon suivante :

Soutien à la Ligue contre le cancer :

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien financier à la Ligue contre le cancer en versant 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire communautaire. En 2010, grâce au geste du tri des habitants, ce sont 19 961 € qui ont été versés à cet organisme pour aider la recherche et l'aide au malade.

	Gisement	Collecte	Tri et conditionnement
PAV Verre	Verre	SITA	SITA (Jas de Rhodes)
PAV EMR	Cartonnettes, fer, alu, plastiques, tetra	SILIM (sous traitant Pertuis TEPs)	BRONZO AUBAGNE
PAV JRM	JRM, cartonnettes	SITA	SITA (Jas de Rhodes)

LA COLLECTE SÉLECTIVE AU PORTE À PORTE

L'année 2010 a été consacrée au développement en mode Biflux du tri sur la commune de Vitrolles. Depuis octobre 2010, les habitants en habitat pavillonnaire et « petit collectif diffus » disposent de bacs réservés aux Emballages Biflux. Au total ce sont 16 000 habitants équipés pour trier. Cette étape complète l'opération de déploiement des apports volontaire engagé en début d'année sur l'habitat dit « grand collectif ».

Cette action s'inscrit dans la poursuite du programme de développement de la collecte sélective afin de permettre à l'ensemble des habitants du territoire communautaire de trier. Cela a permis également de redéfinir le périmètre du contenu de la prestation afin d'harmoniser le mode de collecte et la fréquence en fonction du type d'habitat et d'améliorer la desserte en tri tout en conservant les moyens employés par l'entreprise.

Taux de population desservie fin 2010 par la collecte sélective porte à porte				73 %
			Habitants trieurs (référence population 2010)	
1999	juin	Simiane- Collongue	6 074	
	juin	Bouc-Bel-Air	13 939	
	septembre	Venelles	8 396	
	novembre	Aix Hameau de Puyricard Aix	5 500	
	Total 1999			33 909
2000	janvier	Cabriès	8 601	
	juin	Aix Quartier Pigonnet/Beauvalle	6 700	
	octobre	Le Puy Ste- R. St Esteve Janson	5 303	
	novembre	Jouques	4 275	
	décembre	Meyrargues	3 601	
	Total 2000			28 480
2001	mai		1 152	
	Total 2001			1 152
2002	mars	St Cannat	5 457	
	avril	Peyrolles	4 418	
	Total 2002			9 875
2003	juin	Aix Beauvalle, Fenouillères, Cuques, Val St André, Pont de Béraud	23 564	
	novembre	Châteauneuf le Rouge	2 154	
	novembre	Le Tholonet	2 335	
	Total 2003			28 053
2004	avril	Aix St Eutrope	8 246	
	mai	Aix St Donnat	3 574	
	juin	Aix Loubassanne	5 804	
	juin	Aix Plateau Puyricard	3 708	
	septembre	Aix Rocher du Dragon	8 601	
	octobre	Aix Pey Blanc	5 915	
	novembre	Aix Granettes	2 159	
	décembre	Aix Les Milles	6 530	
	Total 2004			44 537
2005	janvier	Aix Luynes	4 450	
	mars	Aix Malouesses	4 400	
	avril	Rognes	4 797	
	juin	Aix Tour de Ville	5 559	
	juin	La Roque d'Anthéron	5 151	
	novembre	Les Pennes Mirabeau	20 416	
	Total 2005			44 773
2006	juin	Pertuis	19 134	
	Total 2006			19 134
2007	février	Mimet	2 590	
	avril	Meyreuil	5 149	
	mai	Fuveau	6 869	
	juin	Lambesc	3 624	
	novembre	Rousset	4 352	
	Total 2007			22 584
2008	septembre	Ventabren	5 088	
	novembre	Eguilles	3 840	
	décembre	Trets	10 403	
	Total 2008			19 331
2010	octobre	Vitrolles	16 000	
	Total 2010			16 000
			TOTAL	267 828

La Collecte sélective au porte à porte des emballages ménagers au 31/12/2010



Les modes de collecte :

La collecte sélective s'effectue selon différentes modalités :

- Le mode TRIFLUX pour les communes d'Aix-en-Provence, Le Tholonet et Les Pennes Mirabeau.
- Le mode BIFLUX pour toutes les autres communes de la CPA.

Concernant le développement de la couverture totale du territoire, des études sont en cours de réalisation pour déterminer les incidences du changement et les étapes de mise en œuvre dans les années à venir pour le basculement du triflux vers le biflux pour les communes encore en mode triflux (Aix en Provence, Le Tholonet et Les Pennes Mirabeau).

La fréquence de collecte :

La collecte sélective est hebdomadaire ou tous les quinze jours. Elle est assurée généralement en substitution d'une collecte traditionnelle et réalisée par un véhicule dédié à ce type de collecte. Sa mise en place nécessite une mise en harmonie de la collecte traditionnelle.

Les jours de collecte :

Du lundi au samedi sauf pour le 1er mai et le 1er janvier. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes.

L'exécution du service de collecte sélective au porte à porte :

La collecte est confiée, par l'intermédiaire de marchés publics, à des opérateurs privés, ou à la régie communautaire (Aix, Châteauneuf le Rouge, St Marc Jaumegarde, Pertuis...).

Les partenaires financiers

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissement structurants que pour les services à la population.

Dans le cadre de différents projets, la collectivité perçoit des recettes concernant la valorisation matière. Le principe des organismes agréés par l'État, consiste à prélever de l'argent à certains émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme de subventions aux collectivités ayant signées un accord, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

- **La société Eco Emballages** agréée par l'État, garantit la reprise des matériaux par les filières industrielles, offre une aide dans le domaine de la communication, des moyens humains chargés de la sensibilisation des habitants au tri et apporte un soutien financier à la tonne triée. La collectivité bénéficie de la part d'Eco Emballages d'un soutien à la tonne triée au tarif mentionné dans le barème « D » établi avec l'association des maires de France.

Les aides financières sont versées aux collectivités sur déclaration trimestrielle d'activité des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le rendement à l'habitant est élevé.

- **La société Eco Folio** agréée par l'État, signataire d'une convention de partenariat la Communauté, permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces) de financer le recyclage de leurs produits. Ce financement se fait en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits qu'ils distribuent. Ce qui contribue à compenser la charge du coût de collecte et de traitement supportée par la collectivité.

MODE DE GESTION DE LA COLLECTE SELECTIVE AU PORTE À PORTE

	Mode de collecte	Opérateur	Collecte					
			Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
Aix PIGONNET- BEAUVALLE	TRIFLUX	Régie CPA						
Aix PUYRICARD	BIFLUX	Régie CPA						
Aix Fenouillères	TRIFLUX	Régie CPA						
Aix Cuques	TRIFLUX	Régie CPA						
Aix Val St André	TRIFLUX	Régie CPA						
Aix St Eutrope	TRIFLUX	Régie CPA						
Aix St Donnat-Les Couestes	TRIFLUX	Régie CPA						
Aix Plateau Puyricard	TRIFLUX	Régie CPA						
Aix Pont de Béraud Bas	TRIFLUX	Régie CPA						
Aix Pont de Béraud Haut	TRIFLUX	Régie CPA						
Aix Loubassanne	TRIFLUX	Régie CPA						
Aix Rocher du Dragon	TRIFLUX	Régie CPA						
Aix Pey Blanc	TRIFLUX	Régie CPA						
Aix Granettes	TRIFLUX	Régie CPA						
Aix Luynes-Malouesses	TRIFLUX	Régie CPA						
Aix Les Milles-Durance	TRIFLUX	Régie CPA						
BOUC-BEL-AIR	BIFLUX	SITA						
CABRIES/CALAS	BIFLUX	SITA						
CHÂTEAUNEUF LE ROUGE	BIFLUX	Régie CPA						
JOUQUES	BIFLUX	SILIM						
LE PUY STE REPARADE	BIFLUX	SILIM						
LE THOLONET	TRIFLUX	Régie CPA						
MEYRARGUES	BIFLUX	SILIM						
PERTUIS	BIFLUX	Régie CPA						
PEYROLLES	BIFLUX	SILIM						
SIMIANE-COLLONGUE	BIFLUX	SITA						
St CANNAT	BIFLUX	Régie CPA						
St MARC JAUMEGARDE	TRIFLUX	Régie CPA						
VENELLES	BIFLUX	SILIM						
ROGNES	BIFLUX	Régie CPA						
LA ROQUE D'ANTHERON	BIFLUX	Régie CPA						
LES PENNES MIRABEAU	TRIFLUX	Régie CPA						
MEYREUIL	BIFLUX	SITA						
FUVEAU	BIFLUX	SITA						
MIMET	BIFLUX	Régie CPA						
ROUSSET	BIFLUX	Régie CPA						
LAMBESC	BIFLUX	SILIM						
EGUILLES	BIFLUX	SILIM						
VENTABREN	BIFLUX	SILIM						
TRETS	BIFLUX	Régie CPA						
VITROLLES	BIFLUX	VEOLIA						

■ Collecte porte à porte Prestataire

■ Collecte porte à porte Régie

LE TRI

Le tri et la mise aux Prescriptions Techniques Minimales (PTM) des produits ont été effectués par le centre de tri de la société BRONZO à Aubagne, Bouches du Rhône.

VALORISATION

Dans tous les cas de figure, la collecte, le tri et le conditionnement sont à la charge des collectivités, le transport des produits depuis les centres de tri est à la charge des filières qui procèdent aux enlèvements. Les produits, une fois réceptionnés, font l'objet de l'établissement d'un certificat d'acceptation filière. Les quantités correspondantes sont alors communiquées à Eco Emballages dans les Déclarations Trimestrielles d'Activité (DTA). Ces DTA déclenchent le versement du soutien à la tonne triée.

La société Eco Emballages, dans le cadre du nouveau contrat programme de durée 2006-2012, assure à la Communauté la garantie reprise des matériaux collectés auprès des filières industrielles suivantes :

Matériaux	Filières de reprise des matériaux
Le verre	Société OI Manufacturing à Béziers
Le carton	Emin Leydier (Drome)
Les flaconnages plastiques	Valorplast à Lyon
L'aluminium	AFFIMET à Compiègne
L'acier	ARCELOR à Fos sur Mer
Briques alimentaires	Suivant le cours du marché REVIPAC
Journaux, Revues Magazines	Suivant le cours du marché REVIPAP

LES INDICATEURS TECHNIQUES

LA COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les tableaux suivants présentent les tonnages collectés par matériaux et les performances de collecte en fonction de la population 2010.

⊙ Sur le dispositif PAV, les résultats **VERRE** ont été les suivants :

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années

(cf. tableau PAV VERRE page 39)

En 2010, on constate une augmentation de 8,4 % du tonnage par rapport à 2009. Cette augmentation est due au renforcement en colonnes d'apport volontaire de certaines parties du territoire (quartiers d'Aix en Provence et Vitrolles) et confirme également le report sur une année pleine du verre du porte à porte vers les points d'apport volontaire des communes ayant basculés en Biflux en fin d'année 2009.

Le ratio 2010 est de 13 kg/hab.

⊙ Sur le dispositif PAV, les résultats **Papiers - Journaux (JRM)** ont été les suivants :

(cf. tableau PAV Papiers - Journaux (JRM) page 40)

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années

En 2010, on constate une baisse de 5,5 % du tonnage par rapport à 2009. Cette diminution est liée d'une part aux reports des tonnages vers les dispositifs Biflux développés et d'autre part à des facteurs conjoncturels.

Le ratio 2010 est de 9 kg/hab.

⊙ Sur le **dispositif PAV EMR**, les résultats ont été les suivants :

(cf. tableau PAV EMR page 41)

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années :

En 2010, on constate une hausse de 18 % du tonnage par rapport à 2009. Cette augmentation s'explique par l'apport de tonnages des dispositifs développés en 2010.

Le ratio 2010 est de 4 kg/hab.

Les pourcentages de refus de tri pour les PAV ont été cette année de :

- 0 % pour le verre
- 1,37 % pour les Papiers - Journaux (JRM)
- 21,13 % pour les EMR

Ils représentent pour la composition du gisement 2010, un taux de 3,02 % (avec verre).

PAV VERRE	Population 2010	Colonnes	Tonnage	Ratio kg/hab	Tonne / Colonne
Aix-en-Provence	149 300	157	985	7	6
Beaurecueil	651	4	17	27	4
Bouc Bel Air	13 939	30	298	21	10
Cabriès - Calas	8 601	18	192	22	11
Châteauneuf le Rouge	2 154	10	64	30	6
Coudoux	3 421	6	62	18	10
Eguilles	7 834	13	150	19	12
Fuveau	9 037	21	137	15	7
Jouques	4 275	11	90	21	8
Lambesc	8 829	17	192	22	11
La Roque d'Anthéron	5 151	19	80	16	4
Le Puy Sainte Réparate	5 303	28	105	20	4
Les Pennes Mirabeau	20 416	22	139	7	6
Le Tholonet	2 335	2	19	8	10
Meyrargues	3 601	19	77	21	4
Meyreuil	5 149	17	124	24	7
Mimet	4 578	13	85	19	7
Pertuis	19 134	36	287	15	8
Peynier	3 353	12	70	21	6
Peyrolles en Provence	4 418	20	94	21	5
Puylobier	1 860	9	59	32	7
Rognes	4 797	16	113	24	7
Rousset	4 352	15	122	28	8
Saint Antonin sur Bayon	163	1	7	42	7
Saint Cannat	5 457	21	128	23	6
Saint Estève Janson	358	2	10	27	5
Saint Marc Jaumegarde	1 152				
Saint Paul lès Durance	1 042	10	28	27	3
Simiane Collongue	6 074	14	107	18	8
Trets	10 403	30	192	18	6
Vauvenargues	980	4	35	35	9
Venelles	8 396	16	199	24	12
Ventabren	5 088	16	126	25	8
Vitrolles	37 922	100	289	8	3
TOTAUX	369 523	729	4681	13	6

VERRE PAV	2006	2007	2008	2009	2010
Tonnes	3 536	3 597	3805	4318	4 681
kg/hab	10,6	10,5	11,0	12	13



PAV JRM	Population 2010	Colonnes	Tonnage	Ratio kg/hab	tonne / colonne
Aix-en-Provence	149 300	153	1350	9	9
Beaurecueil	651	2	10	15	5
Bouc Bel Air	13 939	7	63	5	9
Cabriès - Calas	8 601	9	87	10	10
Châteauneuf le Rouge	2 154	4	17	8	4
Coudoux	3 421	5	60	18	12
Eguilles	7 834	8	94	12	12
Fuveau	9 037	10	101	11	10
Jouques	4 275	11	52	12	5
Lambesc	8 829	13	91	10	7
La Roque d'Anthéron	5 151	9	50	10	6
Le Puy Sainte Réparate	5 303	10	54	10	5
Les Pennes Mirabeau	20 416	20	190	9	10
Le Tholonet	2 335	2	12	5	6
Meyrargues	3 601	9	36	10	4
Meyreuil	5 149	9	61	12	7
Mimet	4 578	10	53	12	5
Pertuis	19 134	28	224	12	8
Peynier	3 353	12	67	20	6
Peyrolles en Provence	4 418	8	28	6	4
Puylobier	1 860	7	37	20	5
Rognes	4 797	5	41	9	8
Rousset	4 352	10	77	18	8
Saint Antonin sur Bayon	163	1	2	13	2
Saint Cannat	5 457	12	56	10	5
Saint Estève Janson	358	2	6	16	3
Saint Marc Jaumegarde	1 152				
Saint Paul lès Durance	1 042	10	33	32	3
Simiane Collongue	6 074	6	37	6	6
Trets	10 403	11	118	11	11
Vauvenargues	980				
Venelles	8 396	6	69	8	12
Ventabren	5 088	10	53	10	5
Vitrolles	37 922	32	177	5	6
TOTAUX	369 523	451	3408	9	8

JRM PAV	2006	2007	2008	2009	2010
Tonnes	3 990	4 089	4 160	3607	3408
kg/hab (Population 2010)	12	12	12	10	9

* : Sur Vitrolles, les 32 colonnes Papiers - Journaux (JRM) ont existé jusqu'en juin 2010 avant le déploiement du mode Biflux sur l'ensemble des PAV de la commune.



PAV EMR	Population 2010	Colonnes	Tonnage	Ratio kg/hab	tonne / colonne
Aix-en-Provence	149 300	155	308	2	2
Beaurecueil	651	2	5	8	3
Bouc Bel Air	13 939	8	24	2	3
Cabriès - Calas	8 601	8	23	3	3
Châteauneuf le Rouge	2 154				
Coudoux	3 421	7	34	10	5
Eguilles	7 834	11	30	4	3
Fuveau	9 037	9	48	5	5
Jouques	4 275	13	28	6	2
Lambesc	8 829	16	37	4	2
La Roque d'Anthéron	5 151	9	20	4	2
Le Puy Sainte Réparate	5 303	12	22	4	2
Les Pennes Mirabeau	20 416	20	70	3	4
Le Tholonet	2 335	2	4	2	2
Meyrargues	3 601	7	10	3	1
Meyreuil	5 149	9	19	4	2
Mimet	4 578	11	16	3	1
Pertuis	19 134	33	71	4	2
Peynier	3 353	12	35	10	3
Peyrolles en Provence	4 418	7	13	3	2
Puylobier	1 860	7	17	9	2
Rognes	4 797	7	22	5	3
Rousset	4 352	10	32	7	3
Saint Antonin sur Bayon	163	1	2	13	2
Saint Cannat	5 457	14	25	5	2
Saint Estève Janson	358	2	5	15	3
Saint Marc Jaumegarde	1 152				
Saint Paul lès Durance	1 042	10	11	11	1
Simiane Collongue	6 074	6	16	3	3
Trets	10 403	18	57	5	3
Vauvenargues*	980	6	27	28	5
Venelles	8 396	5	12	1	2
Ventabren	5 088	12	29	6	2
Vitrolles*	37 922	61	224	6	4
TOTAUX	369 523	510	1 298	4	3

* : Colonnes Biflux sur le territoire de la commune

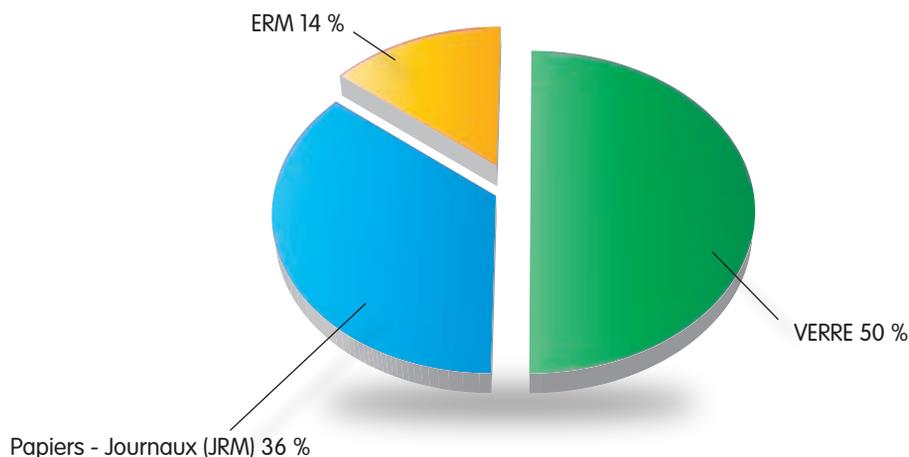
EMR PAV	2006	2007	2 008	2009	2010
Tonnes	858	1 000	1 057	1 096	1 298
kg/hab (Pop. 2010)	2,6	3,0	3	3	



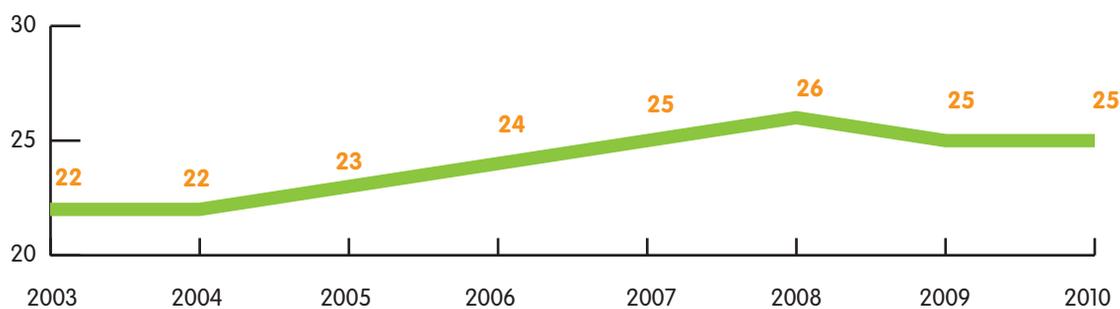
En 2010, le système global de Collecte Sélective mis en place sur la CPA a permis de collecter 18 105 tonnes (49 kg/hab pop. 2010) parmi lesquelles 16 391 tonnes ont été valorisées (44 kg/hab pop. 2010).

		2005	2006	2007	2008	2009	2010
Verre	Tonnage	3 421	3 536	3597	3805	4318	4681
JRM	Tonnage	3 779	3 990	4089	4160	3607	3408
EMR	Tonnage	706	858	1000	1057	1096	1298
Verre	kg/hab (population actualisée chaque année)	9,9	10,3	10,5	11,0	12	13
JRM	kg/hab (population actualisée chaque année)	11,0	11,6	11,9	12,0	10	9
EMR	kg/hab (population actualisée chaque année)	2,1	2,5	2,9	3,1	3	4
	Total matière (tonnes)	7 906	8 384	8 686	9 022	9 021	9 386
	kg/hab (population actualisée chaque année)	23,0	24,4	25,2	26,1	25	25

Dispositif PAV - Parts représentatives des matériaux collectés sur l'année 2010



Dispositif PAV - Matières collectées en Kg/hab/an



Résultat consolidé PAV par commune

	TONNAGE				Population 2010	Ratio kg/hab
	VERRE	JRM	EMR	TOTAL		
Aix-en-Provence	985	1350	308	2 642	149 300	18
Beaurecueil	17	10	5	32	651	50
Bouc Bel Air	298	63	24	385	13 939	28
Cabriès	192	87	23	302	8 601	35
Châteauneuf le Rouge	64	17	0	81	2 154	37
Coudoux	62	60	34	157	3 421	46
Eguilles	150	94	30	275	7 834	35
Fuveau	137	101	48	286	9 037	32
Jouques	90	52	28	170	4 275	40
Lambesc	192	91	37	320	8 829	36
La Roque d'Anthéron	80	50	20	151	5 151	29
Le Puy Sainte Réparate	105	54	22	181	5 303	34
Les Pennes Mirabeau	139	190	70	399	20 416	20
Le Tholonet	19	12	4	35	2 335	15
Meyrargues	77	36	10	123	3 601	34
Meyreuil	124	61	19	203	5 149	40
Mimet	85	53	16	154	4 578	34
Pertuis	287	224	71	582	19 134	30
Peynier	70	67	35	172	3 353	51
Peyrolles en Provence	94	28	13	135	4 418	31
Puylobier	59	37	17	113	1 860	61
Rognes	113	41	22	176	4 797	37
Rousset	122	77	32	231	4 352	53
Saint Antonin	7	2	2	11	163	68
Saint Cannat	128	56	25	209	5 457	38
Saint Estève Janson	10	6	5	21	358	58
Saint Marc Jaumegarde				0	1 152	0
Saint Paul lès Durance	28	33	11	73	1 042	70
Simiane Collongue	107	37	16	160	6 074	26
Trets	192	118	57	367	10 403	35
Vauvenargues	35	0	27	62	980	63
Venelles	199	69	12	280	8 396	33
Ventabren	126	53	29	208	5 088	41
Vitrolles	289	177	224	691	37 922	18
TOTAUX	4 681	3408	1298	9 386	369 523	25 kg/hab

En 2010, sur **9 386 tonnes** collectées par apport volontaire, **8 897 tonnes** sont valorisées soit **95 %** (hors stock).



La Collecte sélective au porte à porte

Secteur de collecte en Porte à Porte	Habitants trieurs (pop. 2010)	Tonnage Triflux	Tonnage Biflux	Ratio kg/hab
Aix en Provence	94 710	4052		43
Bouc Bel Air	13 939		473	34
Cabriès-Calas	8 601		267	31
Chateauneuf le Rouge	2 154		84	39
Equilles	3 840		192	50
Fuveau	6 869		131	19
Jouques	4 275		74	17
Lambesc	3 624		191	53
La-Roque d'Anthéron	5 151		64	12
Le-Puy Sainte Réparate	5 303		114	21
Les-Pennes Mirabeau	20 416	765		37
Le-Tholonet	2 335	148		63
Meyrargues	3 601		71	20
Meyreuil	5 149		212	41
Mimet	2 590		127	49
Pertuis	19 134		417	22
Peyrolles	4 418		118	27
Rognes	4 797		39	8
Rousset	4 352		61	14
Saint Cannat	5 457		117	21
Saint Marc de Jaumegarde	1 152	57		49
Simiane Collongue	6 074		180	30
Trets	10 403		161	15
Venelles	8 396		315	38
Ventabren	5 088		89	17
Vitrolles	16 000		203	61
En 2010, sur les 8 720 tonnes collectées au porte à porte, 7 494 tonnes sont valorisées, soit 86 %.	267 828	4 849	3 870	35 kg/hab
Total Collecté (t)				8 720
Refus Hors verre				19.08%
Valorisé (t) avec verre				7 494



Résultat consolidé collecte sélective (PAV et PAP)

Commune	Population 2010	TONNAGES			ratio kg/hab
		PAV	PAP	Total CS	
Aix-en-Provence	149 300	2 642	4052	6 694	45
Beaurecueil	651	32		32	50
Bouc Bel Air	13 939	385	473	858	62
Cabriès - Calas	8 601	302	267	569	66
Châteauneuf le Rouge	2 154	81	84	164	76
Coudoux	3 421	157		157	46
Eguilles	7 834	275	192	467	60
Fuveau	9 037	286	131	416	46
Jouques	4 275	170	74	245	57
Lambesc	8 829	320	191	511	58
La-Roque d'Anthéron	5 151	151	61	213	41
Le-Puy Sainte Réparate	5 303	181	114	295	56
Les-Pennes Mirabeau	20 416	399	765	1 164	57
Le-Tholonet	2 335	35	148	183	78
Meyrargues	3 601	123	71	193	54
Meyreuil	5 149	203	212	416	81
Mimet	4 578	154	127	281	61
Pertuis	19 134	582	417	998	52
Peynier	3 353	172		172	51
Peyrolles en Provence	4 418	135	118	253	57
Puylobier	1 860	113		113	61
Rognes	4 797	176	39	215	45
Rousset	4 352	231	61	292	67
Saint Antonin	163	11		11	68
Saint Cannat	5 457	209	117	326	60
Saint Estève Janson	358	21		21	58
Saint Marc Jaumegarde	1 152		57	57	49
Saint Paul lès Durance	1 042	73		73	70
Simiane Collongue	6 074	160	180	340	56
Trets	10 403	367	161	528	51
Vauvenargues	980	62		62	63
Venelles	8 396	280	315	595	71
Ventabren	5 088	208	89	297	58
Vitrolles	37 922	691	203	894	44
TOTAUX	369 523	9 386	8720	18 105	49 kg/hab

En 2010, le système global de Collecte Sélective mis en place sur la CPA a permis de collecter **18 105 tonnes** (49 kg/hab pop. 2010) parmi lesquelles **16 391 tonnes** ont été valorisées (44 kg/hab pop. 2010).

La performance de la collecte sélective entre 2009 et 2010 est stable. Par matériaux, elle se décline de la suivante :

- Emballages : + 6,2 %
- Journaux Magazines : - 5 %,
- Verre : + 2,5 %.

La baisse de la production des Papiers - Journaux (JRM) est compensée par la hausse des emballages.

Performances par matériaux

	EMR	JRM	VERRE	TOTAL
Tonnages Collectés en Porte à Porte	5 237	1 545	1 938	8 720
Ratio Kg/an/hab. trieurs (2010)	19,6	5,8	7,2	33
Taux de refus	22,46%	7,25%	0%	19,08 % hors verre 14,87 % avec verre
Tonnages Collectés en Apport Volontaire	1 298	3 408	4 681	9 386
Ratio Kg/an/hab. (2010)	3,5	9,2	12,7	25
Taux de refus	21,13%	1,37%	0%	6,17 % hors verre 3,02 % avec verre
Tonnages Collectés TOTAL	6535	4 952	6 618	18 105
Ratio Kg/an/hab. (2010)	17,7	13,4	17,9	49
Taux de refus	22,23%	3,20%	0%	13,96 % hors verre 8,71 % avec verre

LA COLLECTE DES PAPIERS DE BUREAU AU SEIN DES SERVICES DE LA CPA

La collecte des papiers de bureau, lancé depuis novembre 2007 par la Direction des Collectes est réalisée auprès de 400 postes de travail. Cette opération a pour objectif de développer un comportement éco-citoyen auprès des agents de la CPA. Ce service effectué en régie, a été mis en place sur les sites accessibles à la collecte à savoir la Robole, le Quatuor, le Décisium, la Beauvalle, Boades, l'Arche, Cours Sextius, le CFA, Comindus, Boulevard de la République et les Pôles de proximité.

En 2010, la quantité annuelle est de 32 tonnes.

LA COLLECTE DES CARTONS DU CENTRE VILLE D'AIX EN PROVENCE

Depuis mars 2010, les commerçants et artisans du centre ville d'Aix en Provence bénéficient d'un service d'enlèvement des cartons. Préalablement au lancement de cette collecte, une enquête a été conduite auprès de l'association des commerçants du centre ville et ce sont plus de 500 commerçants qui ont adhéré au projet. Une organisation en régie a été nécessaire, à moyen constant, pour redéployer du personnel dédié à l'opération. Au total, ce sont 268 tonnes de cartons qui ont été collectées pour être valorisées dans la filière carton.



LE MATERIEL DE COLLECTE

Les régies collectent 232 261 habitants en collecte traditionnelle et 172 651 habitants en Collecte Sélective (population 2010).

Engagée dans une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Direction des Collectes a développé des actions selon deux principaux axes :

- Utilisation de carburants ou sources d'énergies alternatives. L'opération agri-carburant se poursuit sur 19 véhicules d'exploitation du secteur Sud Ouest et le volume total de Bio diesel (B30) utilisé est de 75 000 litres.

Rappel : Le bio diesel est obtenu à partir de végétaux transformés en gazole vert pour être ainsi mélangé au gazole à hauteur de 30 %. L'utilisation du bio diesel a pour objectif de réduire de 15 à 20 % les émissions d'hydrocarbures imbrûlés et de 10 à 15 % de monoxyde de carbone (source : Atmo PACA, association agréée pour la qualité de l'air).

- Responsabilisation et sensibilisation des conducteurs à l'éco-conduite. Le lancement d'un programme d'éco conduite a été réalisé en 2010 ayant pour objectif une baisse des consommations de carburant attendue de l'ordre de 8 %. Les premières formations sont programmées début 2011.

Les Véhicules de collecte en Régie (Traditionnelle et Sélective) :

Globalement, le parc dédié à la collecte des déchets est stable : il est constitué de 96 véhicules (y compris les véhicules de réserve).

SECTEUR	Nbre de vh OM	Nbre de vh TRI	Age moyen Parc OM	Age moyen Parc TRI	Age moyen Parc global	Age maximum
Centre	42	8	4,57	5,82	4,77	12
Sud-Est	13	1	5,95	6,62	6	18
Sud-Ouest	14	2	5,88	5,45	5,82	13
Nord	14	2	4,91	5,97	5,37	12
Total CPA	83	13	5,21	5,85	5,43	

LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Lancement d'une première campagne institutionnelle sur le geste du tri « améliorer le geste du tri »

En 2010, la Direction de la Collecte a lancé une grande campagne institutionnelle sur les gestes du tri afin de sensibiliser les habitants sur leur comportement et améliorer ainsi la qualité du tri. Cette campagne fait suite à l'enquête de satisfaction IFOP, démontrant une relative acquisition du réflexe du tri avec une marge de progression en termes de qualité des déchets triés. Elle s'intègre également les critères du Grenelle de l'environnement en termes de taux de recyclage à atteindre.

Cette campagne a commencé en novembre 2010 se poursuivant début 2011. Les réseaux de communication utilisés ont été nombreux :

- message sur les ondes radios au rythme de 4 messages par jour,
- insertion dans le Journal de la Provence les samedis,
- parutions dans les magazines municipaux,
- affichages sur panneaux publicitaires en utilisant les différents réseaux existants sur l'ensemble du territoire.



Une évaluation par sondage auprès des habitants est prévue en 2011-2012 et les résultats seront alors communiqués.

La distribution des récipients

Elle s'effectue par déplacement au domicile des habitants :

- Lors de la dotation, des récipients individuels (bacs ou sacs) sont distribués. Les animateurs du tri expliquent les consignes oralement, remettent aux usagers le guide du tri, les aides mémoire, les consignes de tri et indiquent les jours de collecte.
- Lors des dotations de remplacement des récipients, les animateurs rappellent les consignes aux utilisateurs.

Le suivi qualité

À partir du jour J de collecte (démarrage d'un nouveau service de ramassage), les animateurs effectuent pendant un mois, le suivi de la tournée de collecte afin de vérifier le taux de participation des habitants et le respect des consignes. Ce suivi permet également de réaliser des réajustements du parc de bac. Le suivi qualité a été réalisé sur la commune ayant bénéficié du développement du Biflux.

La communication de suivi

Un rappel des consignes de tri est réalisé dans les communes les moins performantes à travers des visites au porte à porte. Ces visites permettent entre autre, de mesurer l'indice de satisfaction des usagers.

Mise en place du tri sélectif:

En 2010, le tri sélectif sur l'apport volontaire a été mis en place sur la commune d'Aix-en-Provence (quartier d'Encagnane et du Jas de Bouffan) et le tri sélectif sur le porte à porte et l'apport volontaire sur la commune de Vitrolles. Les dotations se sont traduites par la distribution de :

- 28 000 supports de sensibilisation,
- 28 000 kits (guides de tri, aides mémoire, consignes).
- 50 000 sacs de pré collecte.

La communication de proximité

En 2010, 3 points de collectes d'ordures ménagères « enterrés » ont été installés sur la périphérie du centre ancien de la commune de Trets. À ce titre la CPA et la mairie de Trets ont organisé une campagne de sensibilisation sur les déchets, le tri sélectif et la propreté. Ont été sensibilisés aux gestes du tri environ 500 habitants. Lors de cette campagne ont été distribués :

- 600 sacs de précollecte
- 600 guides Déchets Propreté
- 600 supports de sensibilisation

Les réunions publiques d'information

Ces réunions permettent de présenter le projet aux élus, au tissu associatif, aux responsables des résidences et lotissements, aux Comités d'intérêt de quartier (CIQ) ainsi qu'aux habitants de la commune.

L'invitation aux réunions publiques s'effectue par la :

- Distribution de courriers annonçant la démarche engagée
- Distribution d'un guide de sensibilisation aux gestes du tri

Ce boîtage est réalisé par l'équipe des animateurs.

Les réunions de terrain

Ces réunions ont pour but de rencontrer les syndics de copropriété, les offices HLM, les associations syndicales de lotissement. Elles facilitent fortement l'élaboration du projet et sa consolidation in situ.

Les animateurs du tri

L'équipe intervient auprès des ménages en amont du jour J de démarrage du niveau service de ramassage, en accompagnement pour des mises au point post jour J, avec un rappel systématique des consignes et des jours de collecte un an après le démarrage des opérations.

Les actions scolaires

Depuis 2000, la Communauté du Pays d'Aix développe des actions de sensibilisation sur la thématique des déchets envers le jeune public. Ces animations dans les écoles primaires sont réalisées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix. Les programmes proposés ont été conçus en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale et les éducateurs à l'environnement.

Ces actions pédagogiques sont présentées dans un catalogue adressé chaque année en septembre aux enseignants du Pays d'Aix. Le choix des classes intéressées par ces programmes est effectué fin septembre avec les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, le CPIE et les services de la CPA. Pour les déchets, les animations sont proposées prioritairement aux écoles situées dans les communes où la collecte sélective est développée dans l'année.

Lors de l'année scolaire 2009/2010, environ **4 900 enfants** ont bénéficiés d'une animation sur le thème des déchets. **Ce qui représente 74 classes sensibilisées réparties sur 22 écoles sur le territoire.**

Les travaux des enfants sont présentés aux écoles participantes à l'un des programmes, lors des journées d'échange organisées par le CPIE en juin au Domaine du Grand Saint Jean à Puyricard.

Les actions de communication liées au compostage

En 2010, un nouveau programme pédagogique a été conçu sur le compostage et proposé dans les classes à la rentrée 2010. En complément, des animations ont été présentées dans les jardins du CPIE à Puyricard, Comm'un Jardin de Mey à Meyrargues et Crocq Jardin à la Roque d'Anthéron.

En 2010 ce sont :

- 215 adultes qui ont participé à la Tournée du compost : réunion pour découvrir et approfondir la pratique du compostage sur les communes de Pertuis, Venelles, Le Puy Sainte Réparate, secteur de Puyricard sur Aix en Provence et Meyrargues
- 1 700 enfants qui ont bénéficié d'une animation sur le compostage en classe,
- 1 762 personnes qui ont été sensibilisées sur le site de Crocq Jardin à la Roque d'Anthéron,
- 231 personnes qui ont été sensibilisées sur le Jardin pédagogique de Comm'un Jardin de Mey à Meyrargues et
- 500 enfants qui ont été sensibilisés sur le site du CPIE à Puyricard sur la commune d'Aix en Provence.

Au total ce sont plus de 4 400 personnes adultes et enfants sensibilisées à la pratique du compostage.

Les manifestations

La Communauté a mis en place des stands d'information sur le tri des déchets au « marché de Noël du quartier de la Duranne à Aix en Provence » et à « la journée Environnement à Cabriès » afin de sensibiliser les consommateurs au geste du tri et à la pratique du compostage.

Les relations presse et bulletin communautaire

Toute action évoquée précédemment est accompagnée d'un communiqué de presse annonçant :

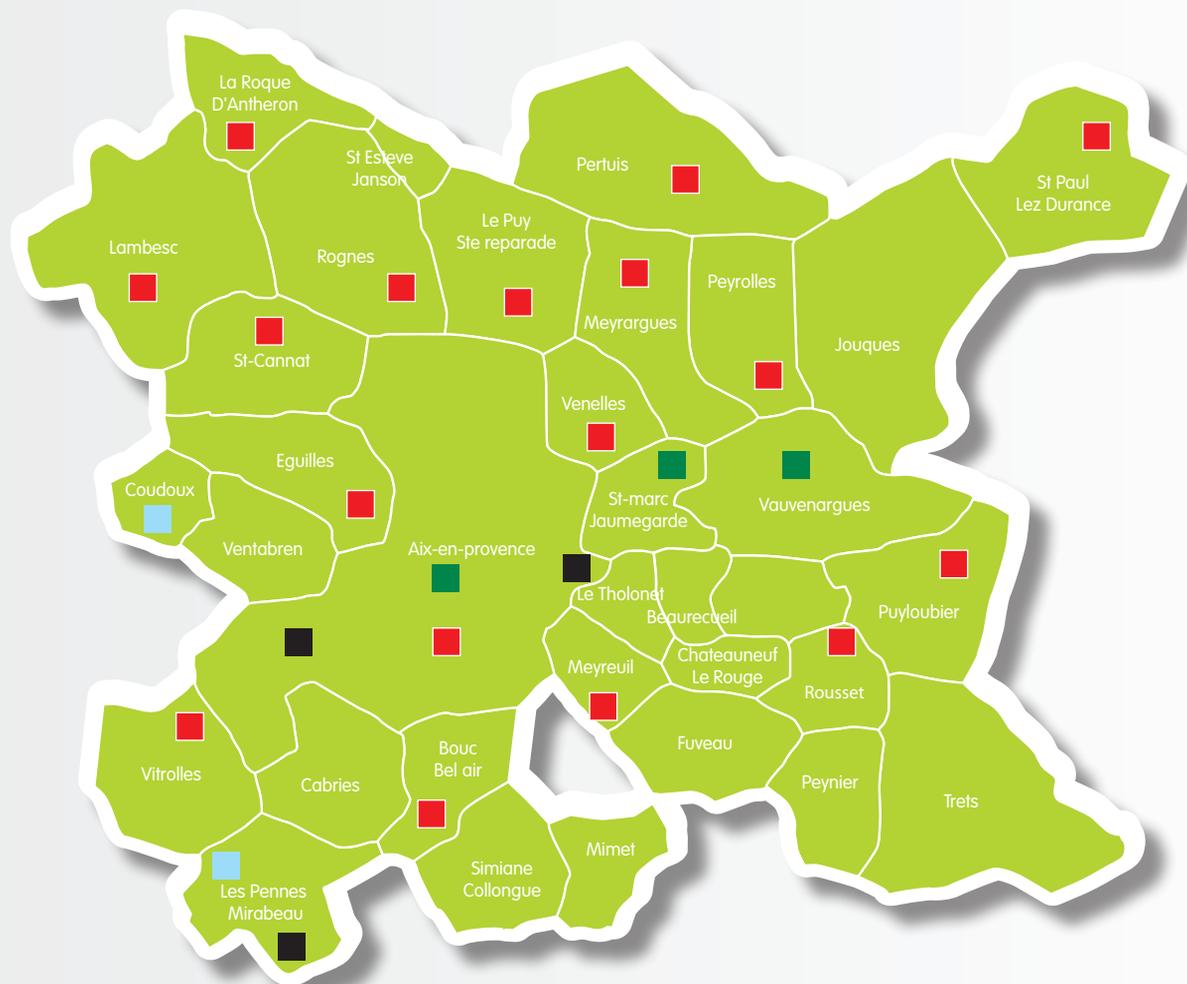
- les réunions publiques,
- le passage des animateurs pour la distribution des récipients pour le tri,
- le lancement du mode de collecte sélective sur la commune,
- des permanences de distribution des composteurs sur les communes concernées,
- la mise en place de nouveaux aménagements de points de pré collecte.

En 2010, une trentaine de communiqués ont été transmis à la presse et l'ensemble a fait l'objet d'une parution dans la presse.

Dans chaque numéro du bulletin communautaire, un article ou une brève est consacrée aux déchets.

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les Déchèteries des la CPA au 31/12/2010



- Installations à créer
- Installations existantes
- Service Déchèterie
- Points Verts (Uniquement réception des végétaux)



Echelle 1/250000

Remarque : Installation programmée en 2011 sur Les Pennes Mirabeau.

LES DÉCHÈTERIES

Sur le territoire de la CPA, 19 déchèteries sont à la disposition des habitants

LES ÉQUIPEMENTS

Avec 17 installations, la communauté dispose en moyenne d'un équipement pour 21000 habitants, c'est un bon ratio qui laisse toutefois certains secteurs géographiques en sous équipement : Aix-Est et Aix-Ouest.

Pour répondre à ces besoins, des recherches de terrain avec les communes concernées sont en cours.

Les communes de Coudoux et Les Pennes Mirabeau bénéficient d'un service déchèterie sur des installations non communautaires : la déchèterie de l'Aggloprovence pour Coudoux, la déchèterie de SITA SUD pour Les Pennes Mirabeau en application d'un marché passé par la CPA.

Dans le cadre d'une convention de coopération avec la Communauté de Communes Lubéron Durance, la déchèterie de Pertuis est utilisée par la population de la Communauté de Communes Lubéron Durance, en contrepartie, la communauté utilise le centre de transfert du syndicat pour l'évacuation des OM collectées sur le Val de Durance vers les CSDU et pour l'évacuation de la Collecte Sélective vers le centre de tri de Bronzo.

Il existe trois « points verts » : un à Puyricard, un à Saint Marc Jaumegarde et un à Vauvenargues, où les usagers viennent déposer uniquement les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins.

Les déchèteries communautaires

	Nb quais
Aix-en-Provence	10
Bouc Bel Air	10
Eguilles	8
La Roque d'Anthéron	8
Lambesc	7
Le Puy Sainte Réparate	6
Meyrargues	6
Meyreuil	6
Pertuis	9
Peyrolles en Provence	8
Puylobier	3
Rognes	6
Rousset	9
Saint Cannat	7
Saint Paul lès Durance	6
Venelles	8
Vitrolles	8
TOTAL	125

Exemple d'aménagement des déchèteries communautaires :



LES SERVICES

Le service à l'utilisateur est gratuit. En contrepartie de la gratuité, ces installations disposent d'un règlement intérieur limitatif dont l'objectif est de prévenir leur utilisation excessive et d'offrir à tous les ménages un service équitable et de qualité.

Le règlement intérieur des installations a été harmonisé sur les bases suivantes :

- DDM.
- Quantités limitées à 1,5 m³ par jour.

LES DÉCHÈTERIES – Pour toute information : 0810 00 31 10			
AIX La Parade Chemin du Château Lafarge Route des Milles Lundi au samedi : 9 h – 12 h 14 h – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h		PUYLOUBIER Quartier le Défends Mardi au samedi : 9 h – 12 h 14 h – 17 h	
BOUC BEL AIR Lieu dit Sous le Cret - CD 60A Lundi au samedi : 9 h – 12 h 14 h – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h		LE PUY SAINTE REPARADE Chemin d'Arles Lundi au samedi : 9 h – 12 h 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	
COUDOUX (La Fare/Agglopolé) Lieu dit Sous le Cret - CD 60A Du 1er novembre au 31 mars : Lundi : 13h30-17h30 Mardi au samedi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30 Dimanche et jours fériés : 8 h 30 – 12 h Du 1er avril au 31 octobre : Lundi : 15 h – 19 h Mardi au samedi : 8 h – 12 h / 15 h – 19 h Dimanche et jours fériés : 8 h – 12 h		ROGNES Chemin des Garrigues Lundi au samedi : 9 h – 12 h 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	
EGUILLES Quartier du Ponteuil Lundi au samedi : 9 h – 12 h 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h		LA ROQUE D'ANTHÉRON Lieu dit Les Grands Ponts Lundi au samedi : 9 h – 12 h 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	
LAMBESC ZA avenue Fernand Julien Lundi au samedi : 9 h – 12 h 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h		ROUSSET Quartier les Farges – CD 56 Lundi au samedi : 9 h – 12 h 14 h – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	
LES PENNES MIRABEAU Avenue Paul BRUTUS Lundi au samedi : 9 h – 12 h 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h		SAINT CANNAT Quartier de la Lecque Lundi au samedi : 8 h – 12 h 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	
MEYREUIL Quartier du Défens Valbriant Chemin des Charbonnières Lundi au samedi : 9 h – 12 h 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h		SAINT PAUL LEZ DURANCE Zone du Castelet Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h – 12 h 14 h – 17 h Samedi : 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	
PERTUIS Quartier Gourre d'Aure Lundi au samedi : 8 h 30 – 12 h 14 h 30 – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h		VENELLES Quartier des 4 tours Impasse de la coopérative Lundi au samedi : 9 h – 12 h 14 h – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	
PEYROLLES ZA du Val de Furance – CD 63 A Lundi au samedi : 9 h – 12 h 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h		VITROLLES ZI les Estroublans Lundi au samedi : 9 h – 12 h 14 h – 18 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h	
MEYRARGUES Chemin de l'Espougnac Mardi au samedi : 9 h – 12 h 14 h – 17 h Dimanche et jours fériés : 9 h – 12 h			

Les déchèteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

L'exploitation des installations est externalisée auprès d'opérateurs privés, excepté sur le site de Puylobier où l'accueil du public est assuré par du personnel communautaire.

COMMUNE	Opérateur au 31/12/2010
Aix-en-Provence	ORTEC ENVIRONNEMENT
Bouc Bel Air	ORTEC ENVIRONNEMENT
Eguilles	SOPHED
La Roque d'Anthéron	PROVENCE RECYCLAGE
Lambesc	PROVENCE RECYCLAGE
Le Puy Sainte Réparate	SOPHED
Meyrargues	SILIM
Meyreuil	SILIM
Pertuis	SILIM
Peyrolles en Provence	SILIM
Puylobier	SITA SUD
Rognes	ORTEC
Rousset	SITA SUD
Saint Cannat	PROVENCE RECYCLAGE
Saint Paul lès Durance	SILIM
Venelles	SOPHED
Vitrolles	COVED

Depuis 2008, la CPA a signé une convention avec la société Ecologic dans le cadre de la mise en place de la filière de collecte et de valorisation des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Ce partenariat permet à la collectivité de percevoir des aides à la valorisation des produits séparés.

En effet, sur chaque déchèterie, les D3E sont séparés en 4 flux :

- ➔ les Gros Électroménagers Froid : congélateur, réfrigérateur.
- ➔ les Gros Électroménagers hors Froid : machine à laver, gazinière,
- ➔ les Écrans : téléviseurs, moniteurs
- ➔ les Petit Appareil en Mélange (PAM) : fer à repasser, aspirateur, jouet enfant, hifi.



LES INDICATEURS TECHNIQUES

Ces installations offrent un service de proximité gratuit basé sur l'apport volontaire. Elles participent à la protection de l'environnement par la valorisation des matières collectées et la réduction des dépôts sauvages. Les déchets ainsi collectés entrent dans des filières de valorisation, seuls les encombrants et les déchets amiantés sont traités par enfouissement particulier selon des conditions strictes de stockage.

Les filières de déchets collectés en déchèteries

Matières collectées	Mode de traitement	Filière CPA AU 31/12/2010
Bois	Valorisation matière	VEOLIA via Coudouret à Pertuis ou Valecobois à Vitrolles
Gravats	Valorisation	Durance granulats à Meyrargues ou Gardanne, Charleval
Végétaux	Valorisation par compostage	Macagno à Pertuis, Vert Provence à Fuveau ou Biotechna à Ensues
Cartons	Valorisation matière	VEOLIA Via Coudouret à Pertuis ou VEOLIA à Vitrolles
Métaux	Valorisation matière	Proposée par les prestataires des déchèteries
Huile minérale	Valorisation thermique ou par régénération	
Huile végétale	Régénération	
Batteries	Valorisation matière	
Amiante	Enfouissement classe II	
DDM + bidons souillés	Incineration et valorisation	SPUR/ Solamat Merex à rognac
D3E	Valorisation	Ecologic/ Mic'orange/TRIADE à Rousset
Encombrants	Enfouissement ou Valorisation	Arbois à Aix ou Malespine à Gardanne, Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau Provence Recyclage à Istres

Les indicateurs techniques concernent les fréquentations et les tonnages.

La fréquentation des déchèteries

On note globalement une augmentation de la fréquentation des déchèteries (+ 12 % par rapport à 2009), avec un phénomène de répartition du flux sur toutes les installations communautaires.

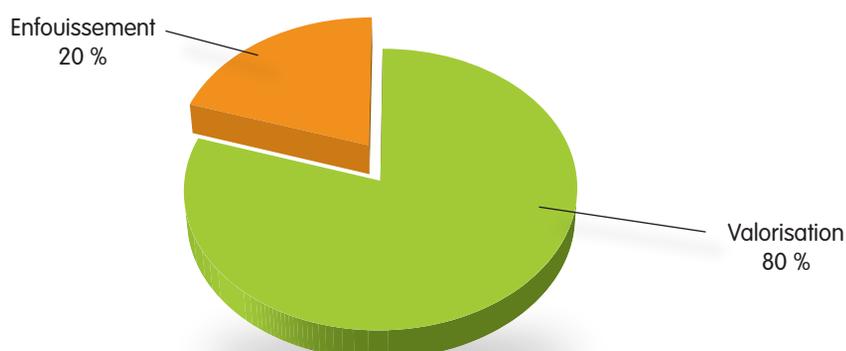
En 2010, un pointage nous a permis d'évaluer la répartition des apporteurs par catégorie : 80 % sont des particuliers, 18 % des artisans et 2 % des collectivités.

	2006	2007	2008	2009	2010
Population ---->	332 617	344 047	345 264	366 762	369 523
Aix Parade	49 962	48 234	57 888	69 642	95 874
Bouc Bel Air	63 625	57 703	68 452	81 425	76 005
Eguilles	34 141	22 470	26 686	25 213	38 696
La Roque d'Anthéron	11 803	11 519	10 639	12 930	18 377
Lambesc	27 520	27 630	25 703	29 460	28 259
Le Puy Ste Réparate	18 890	20 036	21 972	24 704	29 240
Les Pennes Mirabeau	18 014	17 870	18 502	18 675	20 742
Meyrargues					10 336
Meyreuil	16 885	19 087	21 056	22 918	22 468
Pertuis	41 193	39 552	39 298	37 999	37 279
Peyrolles	11 498	9 493	14 252	17 325	25 114
Puylobier	4 670	5 023	7 323	6 395	6 960
Rognes	16 077	14 890	16 399	17 678	19 321
Rousset	44 673	47 073	52 580	48 347	38 595
Saint-Cannat	22 365	25 026	25 410	25 556	25 894
Saint Paul lès Durance	3 244	3 750	4 775	5 752	6 729
Venelles	52 704	59 726	59 662	59 715	64 514
Vitrolles	40 967	39 757	38 323	40 370	43 183
Visites --->	478 485	468 839	508 920	544 104	607 586
Visite/habitant --->	1,44	1,36	1,48	1,48	1,64

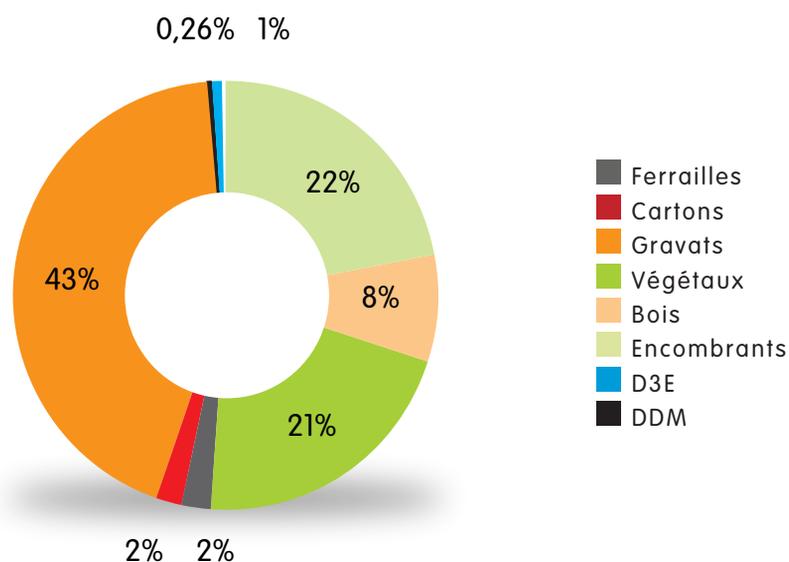
Les tonnages des déchèteries

	Total / Visites	Gravats	Végétaux	Encombrants	Ferrailles	D3E	Papier	Cartons	Huiles de vidange	Huiles végétales	Bois	DDM	Amiante	Total / Tonnes	Kg / Visite / An	Tonnage 2009	Évolution %
Aix La Parade	95 874	7755	3 454	2 615	383	125	327	322	10	0,41	1485	43		16520	172	15 532	6%
Bouc Bel Air	76 005	7317	3 693	2 112	319	108		205	8	1	1195	29		14988	197	13 308	13%
Eguilles	38 696	4185	2 550	1 539	212	89		122	3		717	22	13,0	9453	244	8 225	15%
La Roque	18 377	779	353	594	34	2		48	0,3		154	3		1967	107	1 625	21%
Lambesc	28 259	1 800	1 131	1 891	70	3		96	5		270	5		5269	186	4 834	9%
Le Puy	29 240	861	636	678	34	9		52	1		183	7		2460	84	2 249	9%
Les Pennes	20 742	3 028	627	2 921	171			18			0	5		6770	363	5 950	14%
Meyrargues	10 336	635	368	251	12	3		28	1		130	4		1432	139		
Meyreuil	22 468	1 919	591	748	28	15		118	7		365	18		3809	170	3 819	0%
Pertuis	37 279	4 697	1 520	2 890	310	78		160	10		859	32		10556	283	9 415	12%
Peyrolles	25 114	2 009	611	628	46	6		58	2		207	11	7,9	3585	143	3 084	16%
Puylobier	6 960		85	183	7	4		28				2		308	44	315	-2%
Rognes	19 321	915	462	402	76	51		40	3	1	157	6		2112	109	1 998	6%
Rousset	38 595	3 788	1 825	2 342	112	85		201	6		894	20	11,1	9283	241	8 897	4%
St Cannat	25 894	1 332	939	622	31	7		55	2	0,22	241	7		3237	125	3 144	3%
St Paul	6 729	248	81	227	10	7		45	1		107	3		728	108	661	10%
Venelles	64 514	1 972	2 071	1 434	336	199		154	4	0,20	715	34		6919	107	7 426	-7%
Vitrolles	43 183	2 211	1 014	1 476	75	32		127	3		665	21		5623	130	5 450	3%
TOTAL 2010	607 586	45 450	22 011	23 554	2 264	823	327	1 878	65	2	8 344	271	32	105 020	173	95 933	9%
TOTAL 2009	544 104	40 171	20 938	21 892	2 431	939	275	1 808	37	2	7 179	225	28	95 933	176		
Évolution %	12%	13%	5%	8%	-7%	-12%	19%	4%	75%	-1%	16%	20%	15%	9%	-2%		
Valorisation	80%	45 450	22 011	2 641	2 264	823	327	1 878	65	2	8 344	271		84 075			
Enfouissement	20%			20 913									32,1	20 945			

Taux de Valorisation



Répartition des tonnages



Le tonnage global augmente de 9 % par rapport à 2009, avec de fortes augmentations des quantités des gravats, de bois, des déchets amiantés et DDM.

Le taux de valorisation augmente par rapport à 2009, 80 % des matériaux collectés partent en filière de valorisation.

En 2010, le gisement des DDM (hors amiante) était constitué en majorité de peintures et vernis. Les apporteurs sont recensés et le règlement des déchèteries fixe la limite à 10 kg par mois. Les DDM sont en partie incinérés sur l'installation de SOLAMAT à Rognac.

Les déchets d'amiante liée apportée par les ménages sont uniquement collectés sur les déchèteries de Rousset, Peyrolles et Eguilles (service strictement réservé aux particuliers). Ils sont dirigés vers des centres

d'enfouissements spécialisés de classe II, spécialement aménagés.

Concernant les D3E, l'organisation mise en place a permis de séparer et de valoriser 823 tonnes en 2010 constituées notamment de :

- 31 % d'écrans de téléviseur, de moniteur,...
- 21 % de Gros Électroménagers Hors Froid (GEM HF) : machine à laver, gazinière,...
- 25 % de Gros Électroménagers Froid (GEM F) : congélateur, réfrigérateur,...
- 23 % de Petits Appareils en Mélange (PAM) : fer à repasser, aspirateur...

En 2010, le tri et la valorisation des encombrants ont été poursuivis sur les déchèteries de La Roque d'Anthéron, Lambesc et Saint-Cannat. Le taux de valorisation après passage en centre de tri avoisine 85 %, ce qui représente un tonnage de l'ordre de 2 600 tonnes pour les trois sites concernés. Les tonnages ainsi triés suivent les filières de valorisation en tant que combustibles en cimenterie (et valorisation matière).

LE TRANSPORT : LES CENTRES DE TRANSFERT

LES ÉQUIPEMENTS

Près de 80 % des ordures ménagères communautaires transitent sur cinq installations. Les centres de transfert sont des installations sur lesquelles s'effectuent les « ruptures de charge » entre la collecte des déchets et les sites de traitement. Le public n'y a pas accès. Elles représentent, avec la fonction transport associée, une composante importante dans l'activité déchets. Certains de ces centres accueillent les ordures ménagères et une partie des déchets triés.

Dans le cadre d'une convention de coopération avec la Communauté de Communes LUBERON DURANCE, la CPA utilise le centre de transfert de Pertuis pour les Ordures Ménagères du Val de Durance.

Les Centres de Transfert :

	MATIÈRES	CARACTÉRISTIQUE
Aix-en-Provence	OM EMR	Compaction Caisson ouvert
Pertuis	OM EMR	Fond mouvant compaction
Rousset	OM EMR	Fond mouvant Compaction
Saint-Cannat	OM	Caisson ouvert
Vitrolles	OM EMR	Fond mouvant Fond mouvant

La cartographie suivante localise géographiquement les centres de transfert et leurs zones d'influence (ordures ménagères et collecte sélective).



**Les Centres de Transfert
ordures ménagères au
31/12/2010**



Echelle 1/250000



**Les Centres de Transfert
pour les déchets triés
issus de la collecte
sélective au 31/12/2010**



Echelle 1/250000

LES SERVICES

Ces installations, judicieusement positionnées sur le territoire communautaire permettent d'optimiser les coûts de la collecte et du transport des produits collectés (1 semi remorque équivaut à environ 4 bennes de collecte.)

Les travaux engagés en 2010 sur le CT de Vitrolles vont être finalisés en 2011. Ils permettront de réceptionner et de transférer les produits de la collecte sélective et les ordures ménagères dans des conditions optimums.

L'exploitation des installations est effectuée par du personnel communautaire ou par des opérateurs privés.

COMMUNES	MATIÈRES	OPÉRATEUR / TRANSPORTEUR AU 31/12/10
Aix-en-Provence	OM	CPA/CPA
	CS	CPA/SITA
Pertuis	OM	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LUBERON DURANCE/SILIM
	CS	
Rousset	OM CS	CPA/SITA
Saint Cannat	OM	PROVENCE RECYCLAGE/ PROVENCE RECYCLAGE
Vitrolles	OM CS	COVED/COVED

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Les centres de transfert, qui constituent les ruptures de charge entre la collecte des déchets et leur traitement, sont le lieu de transit de tonnages importants. Les tableaux suivants présentent les quantités de déchets, ordures ménagères et déchets triés, transitant sur ces installations :

Pour les ordures ménagères

	Tonnage OM 2010	Hors CT*	Centre de Transfert				
			Aix	Vitrolles	St-Cannat	Pertuis	Rousset
			80%				
			44%	15%	6%	10%	6%
Aix-en-Provence	57 163		57 163				
Beaurecueil	222	1					221
Bouc Bel Air	3 874	3 874					
Cabriès	3 474	3 474					
Châteauneuf le Rouge	651	7					644
Coudoux	1 282	1 282					
Eguilles	2 314	2 314					
Fuveau	3 157	3 157					
Jouques	1 102					1 102	
La Roque d'Anthéron	1 623	26			1 597		
Lambesc	2 813				2 813		
Le Puy Sainte Réparate	2 116	378				1 738	
Le Tholonet	694		694				
Les Pennes Mirabeau	6 119	459		5 660			
Meyrargues	1 072					1 072	
Meyreuil	1 855	1 855					
Mimet	1 430	1 430					
Pertuis	7 765	133				7 632	
Peynier	1 169	55					1 114
Peyrolles en Provence	1 532	385				1 147	
Puylobier	466	6					460
Rognes	1 553				1 553		
Rousset	1 582	10					1 572
Saint Antonin	99						99
Saint Cannat	1 765	51			1 714		
Saint Estève Janson	126	17			109		
Saint Marc Jaumegarde	291		291				
Saint Paul lès Durance	417	417					
Simiane Collongue	2 059	2 059					
Trets	4 296	96					4 200
Vauvenargues	218	218					
Venelles	2 908	2 594				314	
Ventabren	1 328	1 328					
Vitrolles	14 680	399		14 281			
	133 217	26 026	58 148	19 941	7 786	13 006	8 310
		26 026					

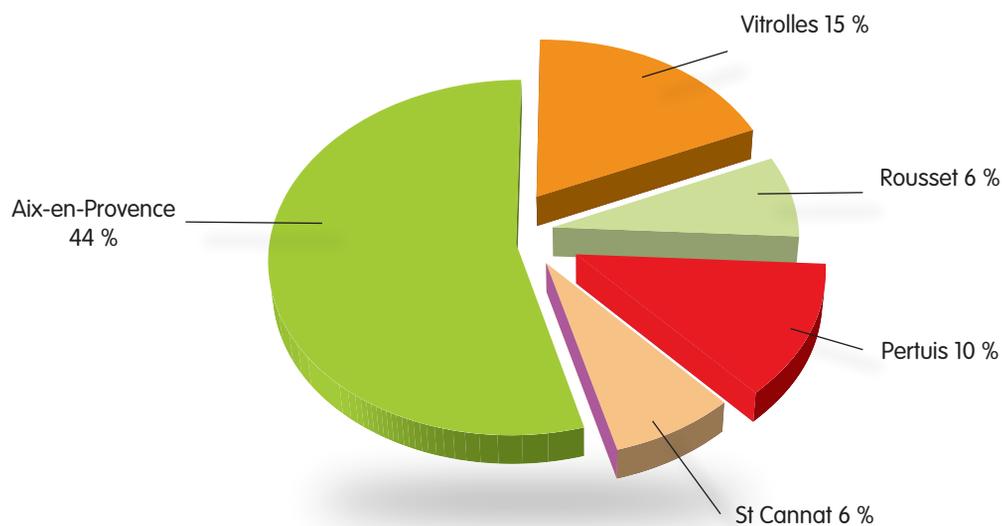


Pour la collecte sélective au porte à porte

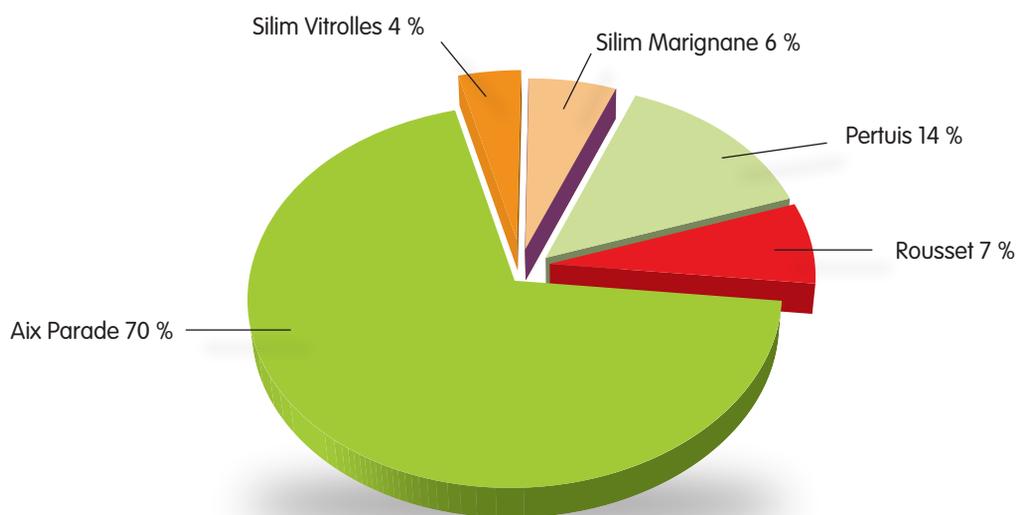
	Tonnage CS 2010	Vitrolles	Centre de transfert			
			Aix-Parade	Silim Marignane	Pertuis	Rousset
		4 %	70%	6%	14%	7%
Aix en Provence	4 052		4 052			
Bouc Bel Air	473		473			
Cabriès-Calas	267		267			
Châteauneuf le Rouge	84					84
Eguilles	192	24	168			
Fuveau	131		7			124
Jouques	74				74	
Lambesc	191		191			
La-Roque d'Anthéron	64				64	
Le-Puy Sainte Réparate	114				114	
Les-Pennes Mirabeau	765	114	154	497		
Le-Tholonet	148		148			
Meyrargues	71				71	
Meyreuil	212		72			140
Mimet	127		127			
Pertuis	417				417	
Peyrolles	118				118	
Rognes	39				39	
Rousset	61					61
Saint Cannat	117		117			
Saint Marc Jaumegarde	57		57			
Simiane Collongue	180		180			
Trets	161					161
Venelles	315				315	
Ventabren	89	35	54			
Vitrolles	203	203				
	8 720	376	6 065	497	1 211	570



Répartition par quai de transfert pour les ordures ménagères



Répartition par quai de transfert pour la collecte sélective





LE TRAITEMENT

LES ÉQUIPEMENTS

Après les opérations de tri préalables, la part résiduelle est traitée par enfouissement.

Le traitement des déchets ultimes, du territoire communautaire, est réalisé par enfouissement sur des Centres de Stockages des Déchets Ultimes (CSDU) conformes réglementairement. Ces déchets ultimes sont envoyés sur 5 sites d'enfouissement : l'Arbois à Aix en Provence, Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau, Vautubière à La Fare Les Oliviers, Malespine à Gardanne, et à Ginasservis du SIVOM Verdon.

L'essentiel des déchets ultimes sont traités sur le CSDU de l'Arbois propriété de la Communauté du Pays d'Aix :

Aspect réglementaire

L'installation dispose d'un arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploitation N° 157-2010PC du 8 juillet 2010 avec fin de validité en 2015. Il succède aux différentes autorisations préfectorales accordées depuis le début de l'exploitation au 1^{er} janvier 1997. Le centre de l'Arbois se voit renommer en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Afin d'une part de mettre en cohérence la capacité technique avec la durée autorisée et d'autre part de permettre le choix et la création d'une ou plusieurs unités de pré-traitement des déchets, la communauté a engagé, en 2010, les études préalables à la prolongation de l'autorisation d'exploiter.

Caractéristiques de l'équipement

Elles sont les suivantes :

- Installation de classe II
- Trois bassins d'enfouissement
- Déchets acceptés DMA essentiellement
- Vide de fouille restant fin 2010 : 1 000 000 m³
- Traitement annuel 150 000 tonnes
- Capacité totale 3 500 000 tonnes de déchets

Les ouvrages ont été financés sur les ressources propres de la communauté. L'exploitation du troisième bassin est assurée depuis le 1^{er} décembre 2010 par la société DELTA DECHETS dans le cadre d'un marché de prestation de service.

L'installation est constituée de trois bassins d'enfouissement indépendants les uns des autres.

Cette organisation résulte de trois préoccupations essentielles :

- Diviser les risques environnementaux.
- Réaliser les investissements au fur et à mesure des besoins et lisser les dépenses.
- Réaliser des ouvrages conformes à la réglementation du moment avec des technologies et des matériaux actualisés.

La chronologie

Le bassin n° 1 et n° 2 après exploitation, ont fait l'objet d'une mise en place de couverture finale et du dispositif de dégazage.

Le 3° et dernier bassin est en cours d'exploitation depuis le 1er octobre 2006 et cela jusqu'à sa limite d'autorisation d'exploitation à savoir le 31/12/2015.

A la fin prévisionnelle d'exploitation du site débutera la période de suivi trentenaire.

Le fonctionnement de l'installation

L'installation est prévue pour recevoir 150 000 tonnes de déchets par an composés des déchets des ménages de la communauté, des déchets encombrants non valorisables collectés en déchèteries, des Déchets urbains Banals collectés par les services municipaux et pour une faible partie, les DIB d'entreprises du périmètre communautaire.

Le quota DIB qui représentait à l'origine 30 % des quantités totales entrantes a été réduit à 5% environ, afin de permettre l'accueil des déchets des nouvelles communes adhérentes à la communauté depuis 2003.

L'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) conduit principalement à la génération des deux sous produits suivants :

- Lixiviats : il s'agit vulgairement de jus de déchets, les dispositifs étanches constituant les casiers permettent de les collecter et les stocker dans des conditions environnementales satisfaisantes ;
- Et du Biogaz : gaz issus de la fermentation des déchets, composé pour moitié de méthane. Ce sont des gaz à effet de serre très impactant (14 fois plus polluant que CO₂) et présentant un potentiel énergétique intéressant puisque proche du Gaz Naturel.

Lixiviats. Ces effluents sont en partie traités sur site, ils sont utilisés :

1 - comme apport hydrique dans un processus de compostage des végétaux issus des déchèteries. L'installation de compostage, éprouvée en 2003, permet d'obtenir un compost conforme à la norme NFU 44095. Ce produit sert à la végétalisation du site, il est utilisé en amendement organique pour la couverture des bassins dont l'exploitation est terminée.

2 – comme accélérateur de la dégradation des déchets. C'est le principe du bioréacteur. La recirculation contrôlée des lixiviats dans les bassins associée à une couverture imperméable des casiers permet à la fois de maîtriser l'humidité au sein du massif de déchets et d'optimiser le captage des biogaz générés par la dégradation des déchets. La production de biogaz se trouve concentrée et le processus contribue à l'amélioration du potentiel énergétique valorisable du site ainsi qu'à la diminution significative des

*Emissions de Gaz à Effet de Serre et augmentera la durée de vie du bassin de 1 à 1,5 ans.
Les excédents de lixiviats sont pompés et traités dans une station d'épuration agréée.*

Biogaz : La fermentation anaérobie des déchets enfouis produit des biogaz, pour lesquels un contrat de concession a été signé fin 2007 avec un opérateur qui a en charge la valorisation électrique du gisement.

A partir de ce gaz pauvre, résultant de la méthanisation des déchets organiques, l'unité de valorisation va produire 470 GWh d'électricité verte, c'est-à-dire provenant d'une source d'énergie renouvelable, pendant les 15 années du contrat. Cette production, qui alimentera l'équivalent de 12 000 logements, permettra d'éviter le rejet à l'atmosphère de 39 000 tonnes de CO₂ sur toute la durée du contrat.



chapitre 6

L'installation réalisée consiste essentiellement à la mise en place d'installation de déshydratation-traitement du biogaz et de groupes électrogènes. Elle a été mise en place en mars 2010 et permettra le traitement de 2.000 Nm³ de biogaz par heure et correspondra à une puissance électrique installée de 4,2 MW. Cette électricité verte sera revendue à EDF. Le chiffre d'affaire prévisionnel s'élève à 42 millions d'euros sur 15 ans.



LES SERVICES

Le centre de l'Arbois est ouvert :

Pour tous les opérateurs

Du lundi au vendredi de 6h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h00.

Le samedi et jours fériés de 6h00 à 13h00.

Les apporteurs doivent être préalablement déclarés.

Il est fermé le dimanche, le 1er mai et le 1er janvier.

L'exploitant, la société DELTA DECHETS dispose d'environ 10 agents pour effectuer le service et de personnel intérimaire travaillant à la vacation pour le petit entretien et les nettoyages. L'installation est gardiennée 24 heures sur 24.

Les déchets admis.

Les déchets acceptés relèvent essentiellement de la catégorie dénommée Déchets non Dangereux.

Condition d'acceptation des apporteurs.

En préalable à tout apport, chaque apporteur est tenu d'établir un Certificat d'Acceptation Préalable qui précise le type, la quantité et la provenance des déchets. L'examen des déclarations permettra de se déterminer les opportunités de traitement de ces déchets sur l'installation, ces fiches sont consignées dans un registre sur site à disposition de l'inspecteur des installations classées.

Tarifs.

Les prestations d'enfouissement des déchets ménagers des communes membres sont facturées par l'opérateur à la Communauté au prix du marché d'exploitation.

Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients particuliers sont directement facturées par l'opérateur aux apporteurs sur la base de tarifs votés en début d'année par le Conseil de Communauté.

Ces tarifs sont établis en tenant compte des prix des prestations équivalentes pratiquées dans le périmètre immédiat de la communauté. Ils veillent à ne pas être dissuasifs et à ne pas déséquilibrer l'économie locale du marché de l'enfouissement. Le tarif DIB en 2010 est de 59 € hors taxes auxquels s'ajoutent 17 € de TGAP et la TVA en vigueur.

Analyses et contrôles.

Divers contrôles sont effectués aussi bien sur les déchets que sur les indicateurs environnementaux :

Sur les déchets

Pesées, contrôle visuel et olfactif, non radioactivité, examen permanent au déchargement, contrôle mensuel sur véhicules pris au hasard.

Sur les eaux du site

Contrôle des eaux souterraines sur 8 piézomètres et 3 résurgences, des eaux de surface, des eaux de sous face des bassins, selon une fréquence à minima trimestrielle.

Sur les lixiviats

Des analyses trimestrielles sont effectuées sur chaque bassin de lixiviats.

Sur les biogaz et les fumées

Contrôle des émissions atmosphériques, de la composition des biogaz, de la qualité de combustion, des moteurs et des torchères.

Sur le bruit

Des mesures annuelles sont effectuées.

Un registre sur site mentionne résultats et actions issus de ces contrôles.

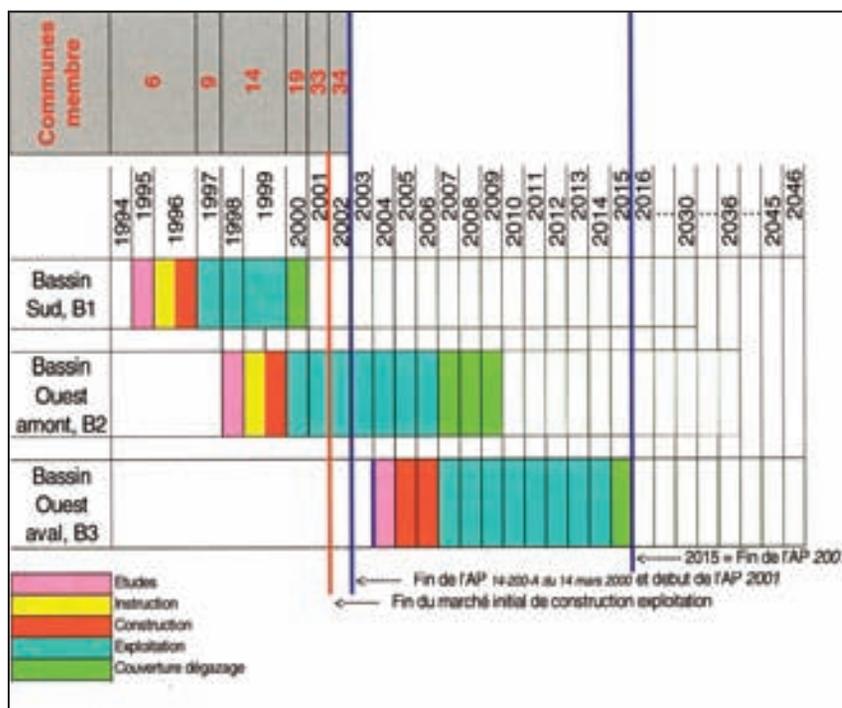


Le site de l'Arbois, certifié ISO 14 001 depuis Août 2006, a renouvelé en 2009 sa certification attestant de la démarche environnementale d'amélioration continue engagée par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)

Elle est paritaire, composée des représentants de l'état, des associations, des représentants des communes riveraines, de la communauté, de l'exploitant du site. Elle se réunit une fois par an à l'initiative du Préfet, afin d'évoquer les conditions d'exploitation du Centre de Stockage, en 2010 elle s'est déroulée en juillet.

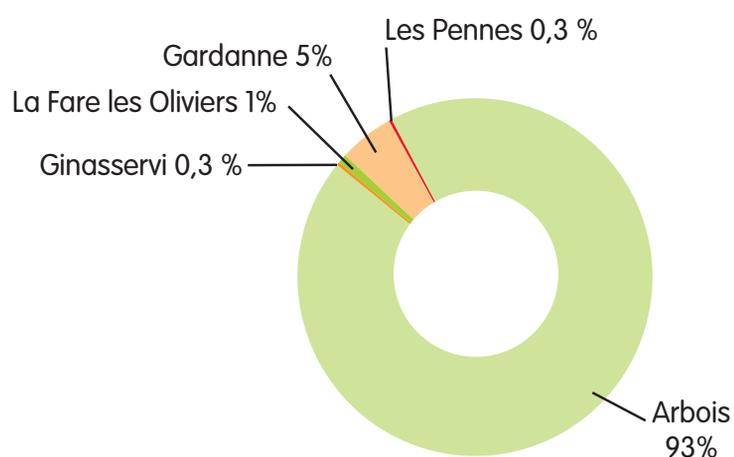
Les phases de vie de l'installation.



Les indicateurs techniques des déchets ménagers

Les déchets ultimes résultant de la collecte au porte à porte, des encombrants des déchèteries et les refus de tri des collectes sélectives PAP et PAV sont traités par enfouissement sur différents sites, l'objectif étant d'optimiser les coûts du transport.

Destination des ultimes collectes en porte à porte - 133 217 tonnes



Le tableau suivant présente les tonnages des ordures ménagères résiduels et leur site d'enfouissement :

	Tonnages OMR 2010	Les Pennes	Arbois	La Fare les Oliviers	Gardanne	Ginasservis
Aix-en-Provence	57 163		57 163			
Beaurecueil	222		210		12	
Bouc Bel Air	3 874		3 873		1	
Cabriès	3 474		3 473		1	
Châteauneuf le Rouge	651		613		38	
Coudoux	1 282			1 282		
Eguilles	2 314		2 314			
Fuveau	3 157		298		2 859	
Jouques	1 102		1 102			
La Roque d'Anthéron	1 623		1 623			
Lambesc	2 813		2 813			
Le Puy Sainte Réparate	2 116		2 116			
Le Tholonet	694		694			
Les Pennes Mirabeau	6 119	372	5 747			
Meyrargues	1 072		1 072			
Meyreuil	1 855		247		1 608	
Mimet	1 430		63		1 367	
Pertuis	7 765		7 765			
Peynier	1 169		1 080		89	
Peyrolles en Provence	1 532		1 532			
Puylobier	466		437		29	
Rognes	1 553		1 553			
Rousset	1 582		1 494		88	
Saint Antonin	99		94		5	
Saint Cannat	1 765		1 765			
Saint Estève Janson	126		126			
Saint Marc Jaumegarde	291		291			
Saint Paul lès Durance	417					417
Simiane Collongue	2 059		1 632		427	
Trets	4 296		4 069		227	
Vauvenargues	218		218			
Venelles	2 908		2 908			
Ventabren	1 328		1 328			
Vitrolles	14 680	29	14 680			
Total CPA	133 217	372	124 395	1 282	6 751	417
		0,3%	93%	1%	5%	0,3%

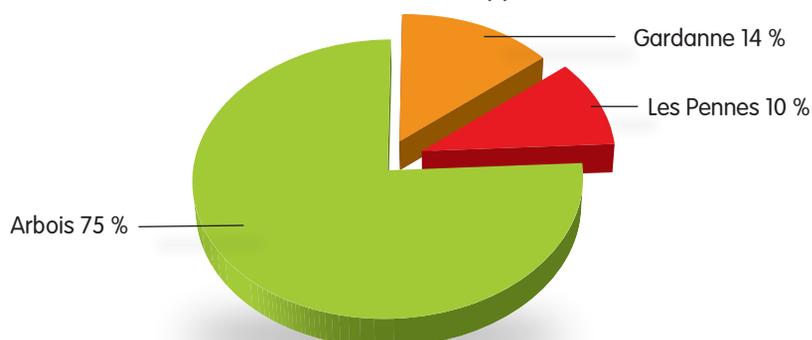
Collecte porte à porte OMR

Le tableau suivant présente les tonnages des encombrants et apports divers des services techniques des communes et des déchèteries :

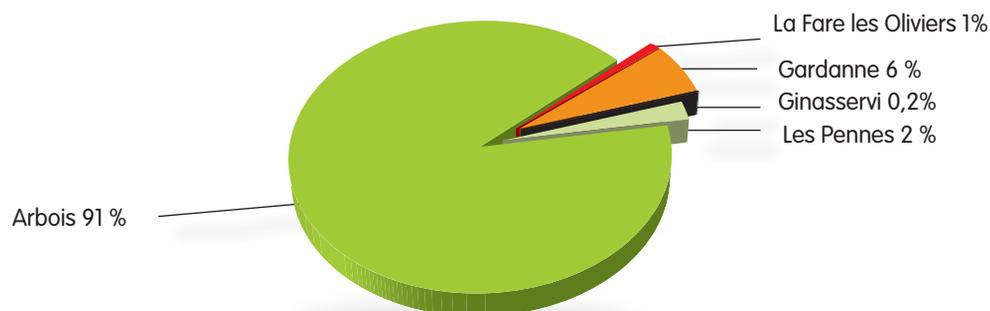
Tonnages encombrants et apports divers communes 2010		Les Pennes	Arbois	Gardanne	
Encombrants et apports divers Communes	Aix Parade	3 849	1 249	2 601	
	Vitrolles	1 465		1 465	
	Bouc Bel Air	2 090		2 090	
	Venelles	1 480		1 480	
	Peyrolles	628		628	
	Le Puy Ste Réparade	678		678	
	Les Pennes Mirabeau	1 006	998	8	
	Mimet	3		3	
	Rognes	425		425	
	Pertuis	2 862		2 862	
	Rousset	2 227		33	2 194
	Puylobier	180			180
	Eguilles	1 531		1 531	
	Saint Paul lès Durance	227		227	
	Simiane Collongues	20			20
	Meyreuil	703		14	688
	Meyrargues	243		243	
	Apports divers	2 175		2 175	7
	TOTAL	21 790	2 246	16 452	3 093
		10%	70%	14%	

Au total, ce sont 155 007 tonnes de déchets ménagers (ordures ménagères, encombrants et apports divers des communes) qui sont traitées sur les 5 sites d'enfouissement.

Destinations des encombrants et des apports divers des communes - 21 720 tonnes



Sites d'enfouissement tous déchets - 155 007 tonnes



L'ISDND de l'Arbois et l'activité d'enfouissement

L'ISDND de l'Arbois reçoit les déchets ultimes des ménages et des déchèteries ainsi que des DIB d'entreprises du territoire de la communauté.

Le quota DIB qui était de 60 000 tonnes en 1997 est passé à 8 000 tonnes en 2010. Cette valeur correspond à une volonté de préserver le vide de fouille au profit du traitement des déchets ménagers qui, rappelons-le, est seul de la compétence de la CPA.

Le service offert à cette catégorie d'utilisateurs est directement facturé aux apporteurs par l'exploitant du site au tarif voté par le Conseil de la communauté en début de chaque année.

Pour les prestations communautaires, l'exploitant est rémunéré par la communauté au tarif du marché d'exploitation. L'exploitant reverse ensuite :

- A l'État, la TVA
- A l'ADEME le produit de la TGAP
- A la CPA la part des amortissements sur le quota DIB.

Utilisation des Centres de Stockage de déchets Ultimes du périmètre communautaire (OM + Encombrants 2010 en tonnes)



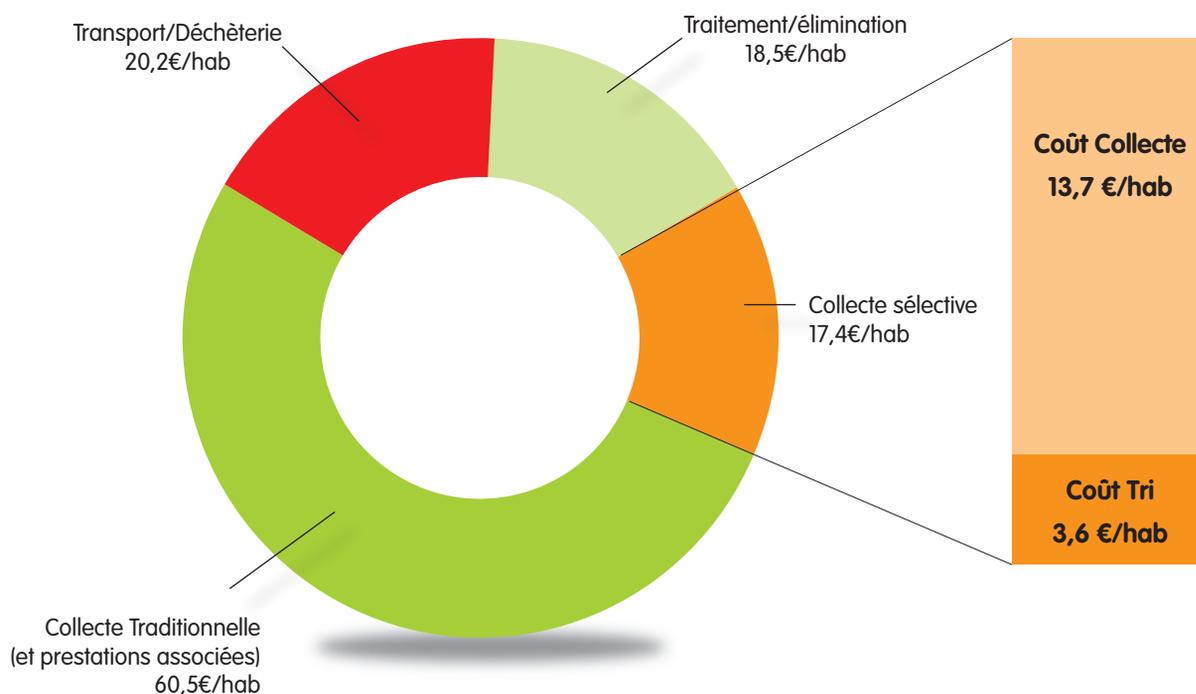
- Centre de Stockage de Déchets Ultimes privés
- Centre de Stockage de Déchets Ultimes communautaire de l'Arbois

LES INDICATEURS FINANCIERS

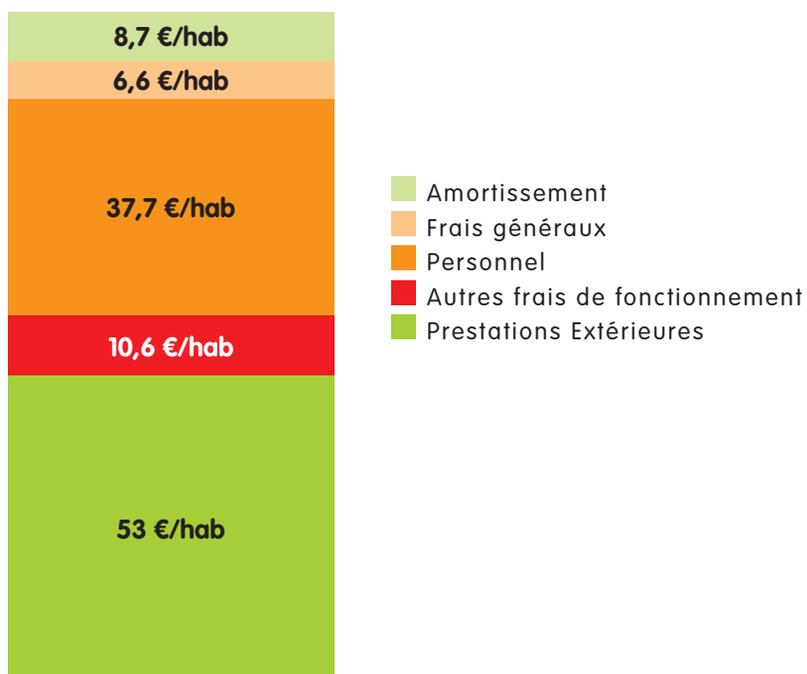
LES COÛTS DE LA COMPÉTENCE

Les coûts de la compétence déchets sont présentés **globalement** : c'est-à-dire des coûts décomposés par Service puis par Fonction et ramenés à l'habitant (l'assiette est la population communautaire 2010).

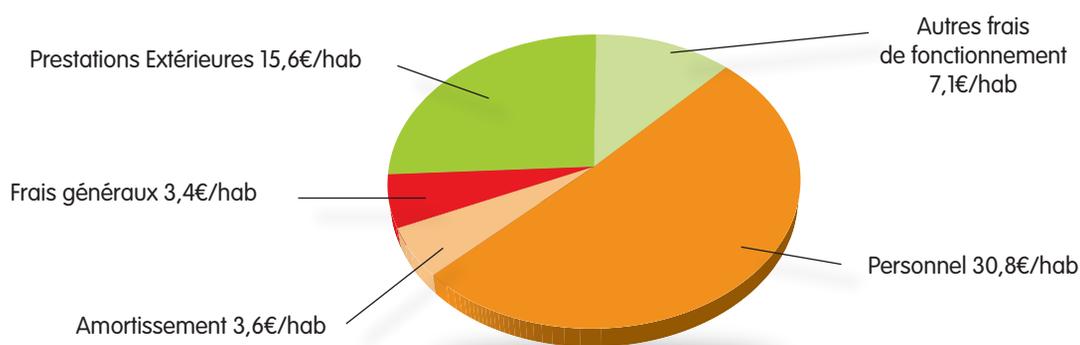
Coût global 2010 décomposé par service 116,6 €/habitant (population 2010)



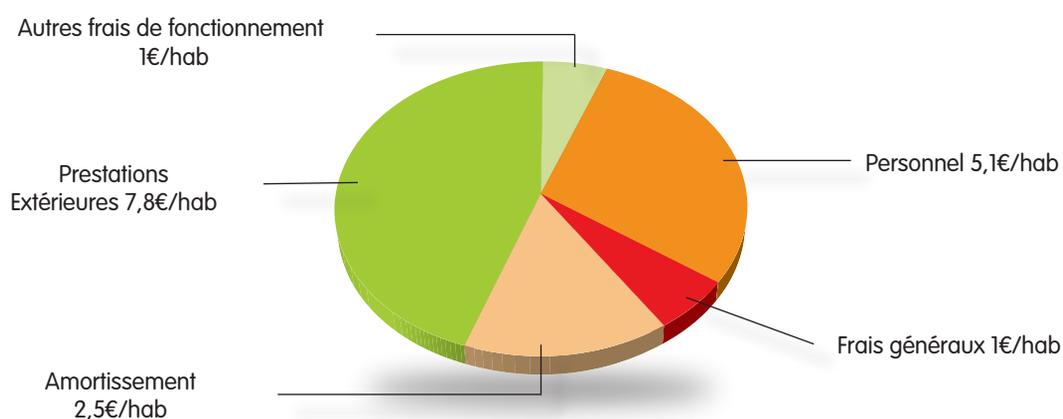
Compétence Déchets - Coût 2010 par fonction 116,6 €/habitant (population 2010)



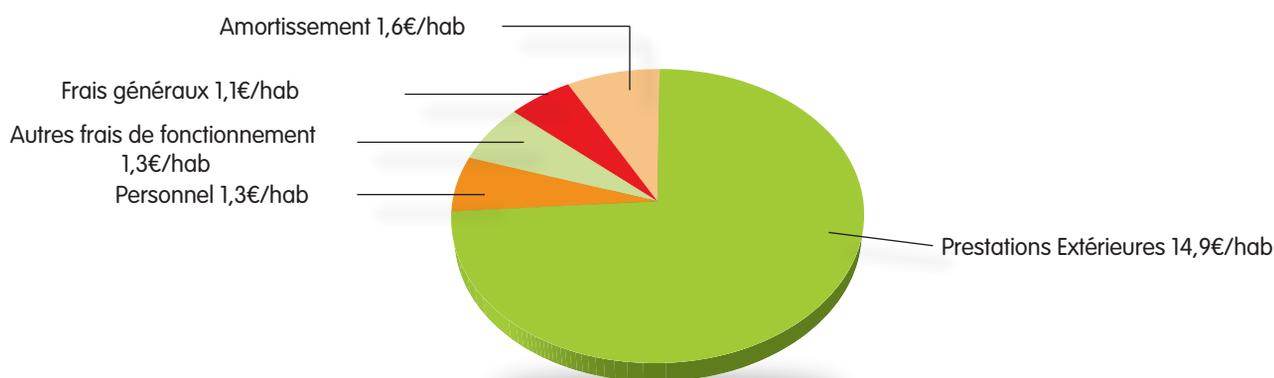
Collecte Traditionnelle 60,5€/hab



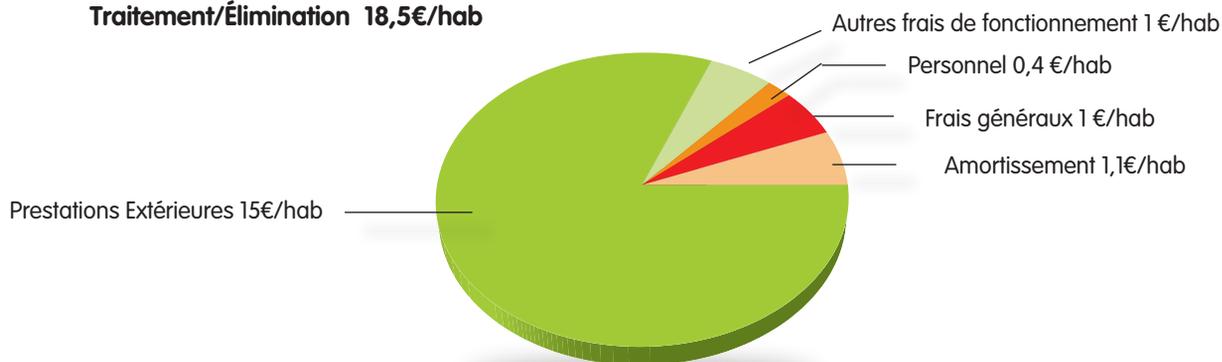
Collecte Sélective 17,4€/hab



Transport / Déchèterie 20,2€/hab



Traitement/Élimination 18,5€/hab



LES COÛTS DÉTAILLÉS DE SERVICES DE COLLECTE

Une analyse **détaillée** a été faite pour :

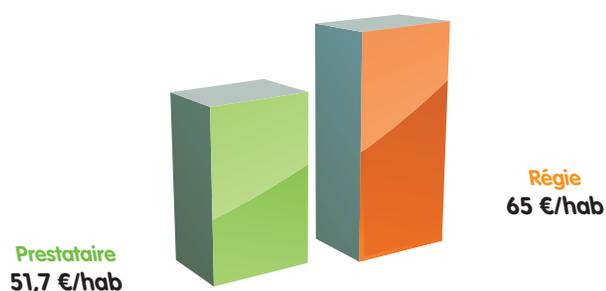
- Les collectes au Porte à Porte regroupant les coûts de collectes, les amortissements et le personnel dédié spécifiquement aux collectes. Les coûts sont décomposés en Régie et Prestations pour la collecte des déchets résiduels, la collecte sélective. Un coût moyen de la collecte a été déduit.
- Les coûts sont ramenés à la population desservie par le type de collecte en régie et prestation.

Enfin, le financement du service est explicité dans sa répartition. Il faut noter qu'une partie importante de la portion « budget général » est composée en fait des transferts de charges imputés aux communes lors du transfert des diverses compétences déchets ménagers.

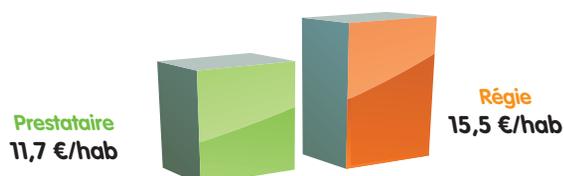
Coût Détaillé de la Collecte au Porte à Porte en Régie et Prestation Déléguée

Les coûts de la Collecte au Porte à Porte regroupent les coûts dédiés spécifiquement à la Collecte. Ils sont décomposés pour la Collecte des déchets résiduels, la Collecte Sélective et exprimés en coût moyen de la Collecte en générale (traditionnelle et sélective).

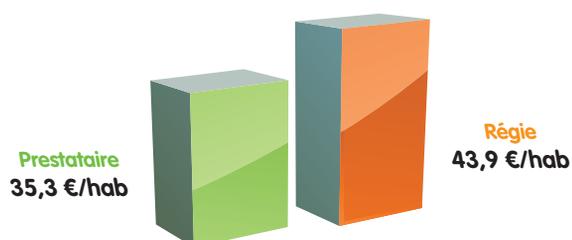
Coût 2010 de la collecte des déchets résiduels à l'habitant desservi en régie et en prestation



Coût 2010 de la collecte sélective à l'habitant desservi en régie et en prestation



Coût moyen 2010 des collectes au porte à Porte (Collecte des déchets résiduels et sélective) à l'habitant desservi en régie et en prestation



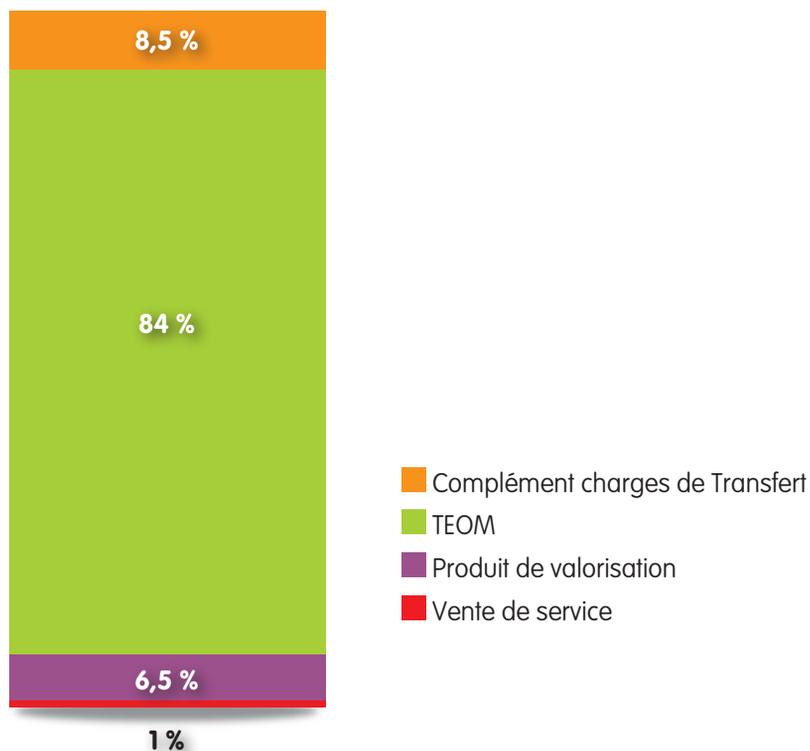
A noter :

Pour la Collecte des déchets résiduels : 137 262 habitants sont desservis par une collecte déléguée à un prestataire privé et 232 261 habitants par les services de la Régie communautaire.

Pour la Collecte Sélective : 95 177 habitants sont desservis par une collecte déléguée à un prestataire privé et 172 651 habitants par les services de la Régie communautaire.

LES RECETTES ET FINANCEMENTS DES SERVICES

Compétence Déchets - Financement 2010 du service 116,6 € par habitant (population 2010)



Le financement de la compétence déchets provient à :

- 84 % de la TEOM,
- 8,5 % des compléments issus des transferts de charges imputés aux communes lors du transfert de la compétence déchets ménagers en 2003 au titre de la CLET,
- 7,5 % des différentes recettes : issues des subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Ademe, issues des produits de valorisation par la vente de matériaux (rachat matière via Eco-Emballages et des déchèteries), issues de la vente de service (traitement) et de la régies compostage.

BILAN 2010

BILAN 2010

Sur l'ensemble du territoire la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectée est constituée de :

- ⊙ La collecte des déchets ménagers : 133 217 tonnes, **soit 361 kg/hab/an**.
- ⊙ La collecte sélective et séparative : 18 373 tonnes, **soit 49 kg/hab/an**.
- ⊙ Les déchèteries : 105 020 tonnes, **soit 284 kg/hab/an**.

Sur les 256 610 tonnes de DMA collectés, 102 448 tonnes suivent des filières de valorisation, soit 40 % du tonnage total (contre 37 % en 2009).

- ⊙ Concernant la prévention des déchets, la Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des déchets. C'est dans ce cadre qu'un accord-cadre de partenariat pluriannuel a été signé avec l'ADEME et l'État ainsi qu'une convention de financement annuelle pour la période 2010-2011 entre l'ADEME, le Préfet de Région PACA et la CPA.

Parmi les actions de prévention déjà existantes, la poursuite du programme de mise en place de composteurs a permis de distribuer 2 115 composteurs individuels en 2010. Soit au total, depuis le lancement du programme au total, 9 133 composteurs distribués sur l'ensemble du territoire. Cette action va se poursuivre au travers d'un nouveau programme qui débutera dès 2011.

- ⊙ Dans le domaine de la collecte, l'année 2010 a permis de poursuivre le développement de la Collecte Sélective avec la réussite de la mise en place de la collecte sélective au porte à porte sur la commune de Vitrolles et de la collecte sélective en apport volontaire sur les quartiers d'habitat vertical d'Encagnane et du Jas de Bouffan sur la commune d'Aix-en-Provence.

La mise en place de la collecte sélective sur la commune de Vitrolles a permis de redéfinir le contenu des prestations afin d'harmoniser le mode de collecte et la fréquence en fonction du type d'habitat et d'améliorer la desserte en tri tout en conservant les moyens employés par l'entreprise.

Les performances de la collecte sélective (PAV et PAP) sont :

+ 6,2 % d'Emballages, - 5 % de Journaux Magazines, et + 2,5 % de Verre,
soit un total de 18 105 tonnes collectées dont 16 391 valorisées.

- ⊙ Dans le cadre du programme pluriannuel d'acquisition de dispositifs enterrés pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, ont été mis en place 60 dispositifs enterrés sur 10 communes. Au total, depuis le lancement du programme datant de 2006, ce sont 252 colonnes enterrées, semi-enterrées, escamotables qui ont été installées sur 19 communes. Ce programme s'inscrit dans une démarche de meilleure intégration des points de pré-collecte sur l'espace public et s'inscrit dans une démarche de développement durable.
- ⊙ La communication de proximité a été marquée par le lancement d'une première campagne institutionnelle sur le geste du tri. De plus elle reste une composante indispensable à la performance de valorisation des déchets. On le constate d'autant plus en analysant la baisse des rendements sur les communes déjà desservies et qui n'ont pu bénéficier de rappel de communication, les moyens de communication étant concentrés sur les secteurs ayant bénéficiés du développement de la collecte sélective.
- ⊙ Dans le domaine du traitement, les indicateurs montrent que les équipements structurants et les équipements de proximité répondent bien aux besoins du service et de la population. Les services de proximité rendus sur les déchèteries démontrent leur efficacité dans la collecte des encombrants et des déchets à fort pouvoir polluant, comme les huiles ou les DDM.

La nouvelle déchèterie de La Roque d'Anthéron a ouvert ses portes le 18 février 2010.

La filière de tri des encombrants, mise en place sur trois déchèteries, a permis de détourner 2 600 tonnes vers les filières de valorisation.

La filière D3E mise en place sur l'ensemble des déchèteries a permis de collectés 823 tonnes en 2010.

Au global, ce sont 80 % des déchets collectés en déchèteries qui entrent en filière de valorisation.

- ⊙ Concernant le service rendu en déchèterie, une enquête de satisfaction réalisée sur les déchèteries de Lambesc, Eguilles, Meyreuil, Pertuis, St Cannat et Vitrolles fait ressortir un taux de satisfaction de 80 % déclaré par les usagers présents sur site. L'enquête a permis de cibler des points à améliorer qui seront pris en compte dès 2011. Il est précisé que cette démarche d'enquête menée auprès des utilisateurs se poursuivra sur les autres déchèteries en 2011.

Afin de lutter contre les actes de vandalisme trop fréquents et les vols quotidiens en déchèterie, la CPA a décidé de les équiper de système de vidéo surveillance; ainsi, en 2010, en plus de la déchèterie de Venelles, pilote depuis plus de 2 ans, les équipements de Pertuis et Peyrolles ont été dotés d'un système équivalent.

- ⊙ Des travaux ont été engagés sur le Centre de Transfert de Vitrolles afin d'augmenter la capacité de réception des produits issus de la collecte sélective.

⊙ L'ISDND de l'Arbois reste une composante essentielle de la compétence déchet. Il permet l'indépendance communautaire et la maîtrise des coûts. L'exploitation du 3^{ème} bassin se poursuit et cela jusqu'à sa limite d'autorisation d'exploitation actuelle en 2015.

L'année 2010 a vu la mise en service de l'unité de valorisation des biogaz, cette installation assure d'une part le traitement de 2 000 Nm³/h de biogaz et permet la production de 30 GWh/an d'énergie électrique. La vente de l'énergie représente une recette annuelle d'environ 1 million d'euros.

L'année 2010 a également permis de valider le plan d'action de lutte contre les odeurs suivant :

- modification de la méthodologie d'exploitation,
- création d'un bassin de lixiviats grande capacité,
- augmentation et pérennisation du traitement externalisé de lixiviat et
- création d'une unité de traitement des lixiviats in situ
- Suivi de l'efficacité de ces actions par la mise en place d'un jury de nez et de campagne de mesures d'émissions fugitives.

L'ISDND de l'Arbois, certifié ISO 14001 depuis août 2006, a renouvelé en 2009 sa certification attestant de l'engagement de la Communauté dans la démarche de qualité environnementale.

La gestion patrimoniale des installations (mise en conformité, mise en sécurité, requalification), reste une part importante des dépenses d'investissement. Elle est significative de la qualité des services à la population et de la politique développée en vue de la réduction des nuisances et du respect de l'environnement qui reste, avec l'amélioration du service aux habitants, une des priorités de la communauté.

⊙ En complément de la compétence déchets ménagers et concernant la requalification des décharges brutes, un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation a été adopté sur la période de 2010 à 2014.

En 2010, la CPA a travaillé à la rédaction d'une convention avec la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » qui interviendra sur les 12 décharges restant à requalifier en tant que Maître d'Ouvrage Délégué.

ET APRÈS...

Les orientations de la loi « Grenelle 2 » de l'environnement du 12 juillet 2010 dans la partie déchets visent à mettre en place une gestion durable des déchets en fixant trois principaux objectifs :

- Réduire à la source la production de déchets de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années,
- Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés.
- Diminuer de 15 % d'ici à 2012 la quantité de déchets partant en enfouissement et en stockage

L'atteinte de ces objectifs se décline par une série de mesures et de projets, notamment :

- Par un travail sur la pérennisation du site de l'Arbois. La CPA s'apprête à solliciter nouvelle autorisation d'exploiter permettant de prolonger la durée de vie de l'installation. Des démarches sont engagées en vue de déterminer et d'installer des équipements de traitement des déchets nécessaires à l'application de la politique Communautaire.
- Par le lancement de l'étude de faisabilité engagée en 2010 pour la création d'une ou de plusieurs ressourceries sur le territoire communautaire dans les prochaines années. Elle devrait permettre de faciliter et dynamiser la mise en place de ce type de structures sur la CPA.
- Par la construction de la nouvelle déchèterie des Pennes Mirabeau, la 18^{ème} de la Communauté, prévu pour 2011 afin d'accueillir les usagers dans des conditions optimales de tri, de sécurité et de confort.

SIGLES UTILISES DANS LE RAPPORT

ADEME	→	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
CAV	→	Centre d'Apport Volontaire appelé communément déchèterie
CG 13	→	Conseil Général des Bouches-du-Rhône
CHR	→	Commerces Hôtels Restaurants
CLIS	→	Commission Locale d'Information et de Surveillance
CR PACA	→	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
CSDU	→	Centre de Stockage des Déchets Ultimes (ex CET)
CT	→	Centre de Transfert
DDE	→	Direction Départementale de l'Équipement
DDE IC	→	Direction Départementale de l'Équipement Service Installations Classées
DIB	→	Déchets Industriels Banals
DM	→	Déchets Ménagers au sens strict
DMA	→	Déchets Ménagers et Assimilés
DDM	→	Déchets Dangereux des Ménages
EMR	→	Emballages Ménagers Recyclables
ICPE	→	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ISDND	→	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
JRM	→	Journaux Revues Magazines
OM	→	Ordures Ménagères
PAP	→	Porte à Porte
PAV	→	Points d'Apport Volontaire
PTM	→	Prescriptions Techniques Minimales
TEOM	→	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP	→	Taxe Générale sur les Activités Polluantes



Crédit photos : Photothèque Communauté du Pays d'Aix

Maquette et mise en page : AGGELOS PACA- www.aggelos.fr

Imprimerie Superplan - Imprimé sur papier recyclé

Mai 2011